



Le Président

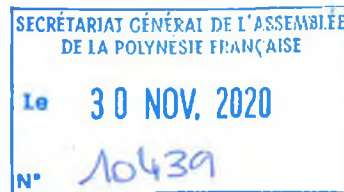
N° 8149 / PR

Papeete, le

30 NOV. 2020

à

**Monsieur le Président
de l'Assemblée de la Polynésie française**



Objet : Plan de relance économique 2021-2023

P. J. : 1 document

Monsieur le Président,

La situation sanitaire difficile que nous connaissons depuis quelques mois, a conduit le Gouvernement à repenser ses modalités d'intervention et à ajuster ses actions pour soutenir notre tissu économique.

L'objectif étant d'apporter une réponse aussi complète que partagée aux problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs économiques du territoire, j'ai demandé au Ministre en charge de l'économie de poursuivre le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes afin d'adapter en temps réel les dispositifs identifiés.

En ce sens, dans la perspective d'une prochaine présentation aux élus de l'Assemblée de la Polynésie française, je vous prie de bien vouloir trouver, sous le présent pli, le Plan de relance économique 2021-2023. Son caractère évolutif sera rappelé à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

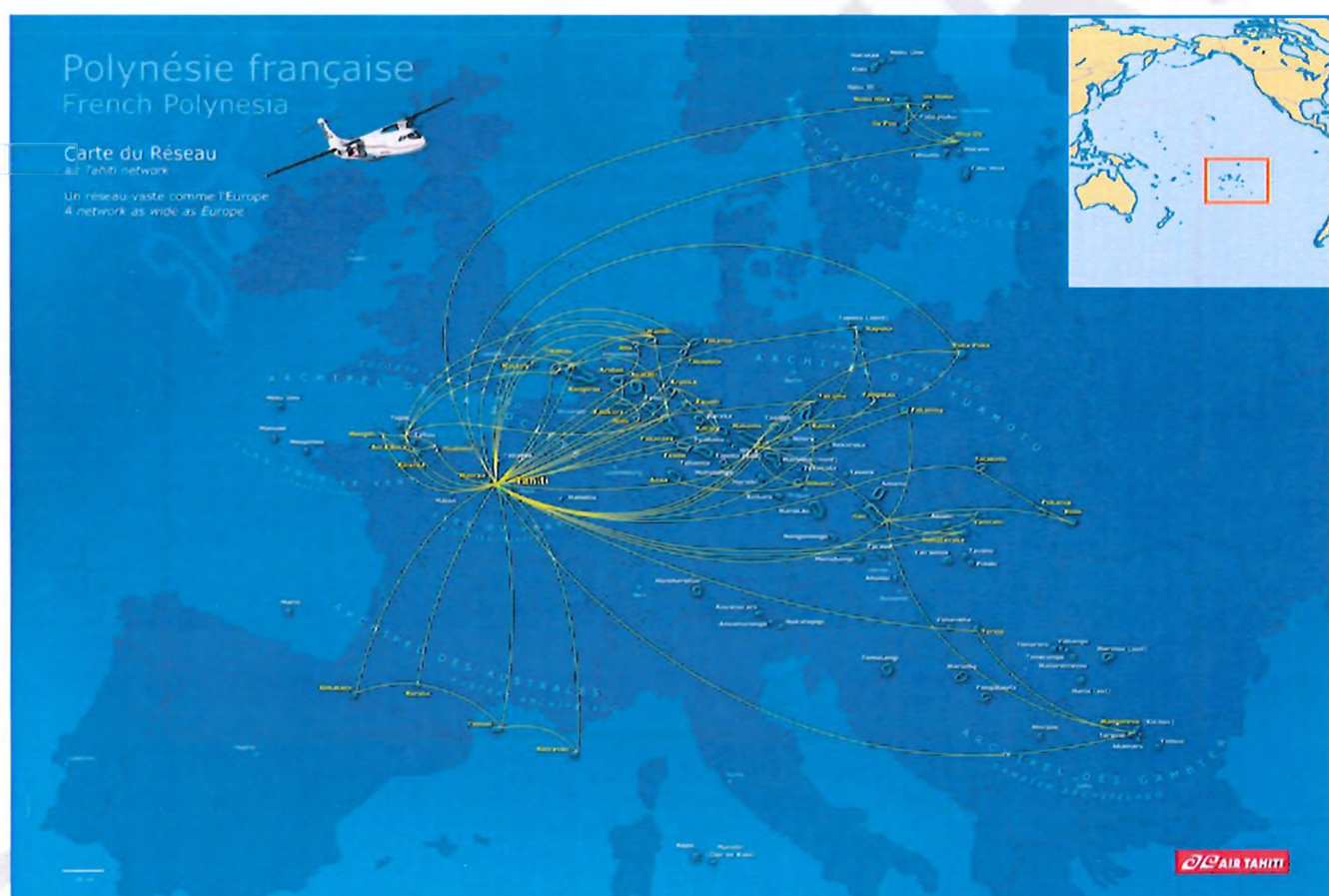
Edouard FRITCH

Polynésie française



PLAN DE RELANCE 2021-2023

Version provisoire au 23 novembre 2020





INTRODUCTION

La crise sanitaire qui touche la Polynésie française et ses partenaires bouleverse nos organisations sociale et économique.

Cette crise, qui vient défier les capacités de résilience de la Polynésie française, peut aussi se concevoir comme une opportunité de poser les fondements d'un avenir plus soutenable, économiquement et socialement.

C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le Plan de relance de la Polynésie française 2021-2023.

Première étape d'un travail de refondation, il a pour finalité de renforcer aujourd'hui la résilience des acteurs économiques et des citoyens face aux conséquences de la crise sanitaire, pour mieux asseoir, demain, les nécessaires réformes de nos modèles économiques et sociaux.

Pour cela le gouvernement de la Polynésie française a travaillé sur deux axes :

- 1. **Soutenir l'économie et l'emploi**, pour limiter les effets négatifs de la crise sanitaire et ainsi créer les conditions favorables à une reprise rapide de l'activité ;*
- 2. **Renforcer les solidarités** envers tous ceux qui souffrent afin de préserver les équilibres sociaux.*

*Ces deux axes seront assortis d'un troisième relatif à l'**organisation de la gouvernance** permettant la mobilisation coordonnée de toutes les forces vives, le pilotage de ce plan de relance ainsi que l'impulsion d'une concertation élargie et renforcée pour l'engagement des réformes à venir.*

La priorité sera clairement donnée à la sauvegarde de l'appareil productif, qu'il s'agisse des emplois et des compétences ou de la préservation de l'état des infrastructures de production, dans une perspective de reprise rapide de la pleine activité dès que les conditions sanitaires le permettront.

Ce plan ambitieux, est aussi conçu pour créer les conditions favorables à l'élaboration concomitante d'un plan de transformation à l'horizon 2030. Il engage ainsi le Pays sur une voie stratégique au service de nos ambitions collectives.

PROVISOIRE



SOMMAIRE

Introduction

3

A. Mars-Août 2020 : Gestion d'une crise sanitaire inédite

<i>Contexte de la crise</i>	9
<i>Chronologie</i>	11
<i>Impacts économique, budgétaire, social</i>	12
<i>Mobilisation rapide des moyens publics</i>	15
<i>Mesures de soutien d'urgence</i>	17

B. Novembre 2020 : Plan de relance

<i>Budget et financement</i>	25
1.1. Protéger l'économie et l'emploi (Mesures générales)	
<i>Soutenir la viabilité des entreprises</i>	29
<i>Stimuler la consommation</i>	41
<i>Renforcer la commande publique</i>	47
<i>Préserver les emplois et les compétences</i>	59
1.2. Asseoir la résilience (Mesures sectorielles)	
<i>Un tourisme durable et inclusif</i>	67
<i>Valorisation d'une pêche et d'une agriculture durables</i>	73
<i>Une perliculture à haute valeur ajoutée</i>	81
<i>Une autonomie alimentaire sécurisée</i>	89
<i>Réussir la transition énergétique</i>	99
<i>Des technologies au service de l'innovation et du développement</i>	111
2. Préserver la cohésion sociale	
<i>Garantir l'équilibre des comptes sociaux</i>	143
<i>Renforcer les amortisseurs sociaux</i>	147

C. Gouvernance

<i>Pilotage et co-construction</i>	159
------------------------------------	-----

TABLE DES FICHES OPERATION

160

PROVISOIRES



Polynésie française

Mars 2020 – Août 2020

Gestion d'une crise sanitaire inédite

PROVISOIRE



CONTEXTE DE LA CRISE

La situation de crise sanitaire a exigé une réaction forte des pouvoirs publics et une mobilisation de tous pour surmonter les conséquences du confinement.

La crise sanitaire qui touche la Polynésie française et ses partenaires bouleverse les équilibres économiques et sociaux et défie les capacités de résilience de la Polynésie française.

20 000 emplois fragilisés

Au titre de la seule année 2020, la perte de production économique est estimée à 90 Milliards de F.CFP, et 20 000 emplois se trouvent menacés. Tributaires de la circulation des biens et des personnes, ce sont les secteurs de développement endogène (tourisme, transport aérien, perliculture, pêche) qui sont les plus touchés, ce qui impacte, de fait, l'ensemble de l'économie polynésienne.

Très tôt, le gouvernement de la Polynésie française s'est employé à assurer les soutiens financiers nécessaires à la préservation des équilibres sociaux et s'est porté solidaire des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Un plan de sauvegarde économique a été mis en place dès le 20 mars 2020. Son financement a été assuré par la mobilisation de 32,3 milliards FCFP (270,7 M€) dès le 26 mars 2020, prélevés sur le budget général de la collectivités (162 milliards F XFP - 1,36 milliards €).

Face au risque économique et social, la Polynésie française n'a pas eu d'autre choix que de rouvrir ses frontières dès le mois de juillet.

En dépit des protocoles stricts mis en place, la circulation du virus est aujourd'hui active sur le territoire. Si la situation sanitaire reste encore maîtrisée, son développement récent a de lourdes répercussions sur la fréquentation touristique, principal pourvoyeur de richesses et d'emplois.

Un besoin budgétaire global de 56 milliards FCFP (469 M€) a été évalué et présenté à l'Etat pour l'obtention d'une dotation de solidarité nationale afin de faire face à cette crise exceptionnelle, soutenir l'emploi et permettre un nouvel élan de résilience économique.

Un premier prêt de 28,6 milliards FCFP (240 M€) garanti par l'Etat a été consenti par l'AFD pour financer les mesures d'urgence, couvrir les besoins de trésorerie de la Caisse de Prévoyance Sociale en difficulté, et engager les premières mesures de relance.

Plan de sauvegarde

Objectifs

- Préserver les Polynésiens de l'épidémie
- Préserver les équilibres économiques et sociaux

Mesures

- Confinement total
- Aménagements réglementaires
- Moratoires et allègements fiscaux
- Mesures sociales (aides d'urgence)
- Aides à l'emploi
 - RES : Revenu exceptionnel de solidarité
 - IS : Indemnité de solidarité
 - DiESE : Dispositif Exceptionnel de Sécurisation de l'Emploi
 - DESETI : Dispositif Exceptionnel de Sauvegarde de l'Emploi des travailleurs Indépendants
- Aides aux entreprises :
 - FSE : Fonds de solidarité de l'Etat
 - PGE : Prêt Garantis par l'Etat
 - PRE : Prêt à la Relance d'Entreprise

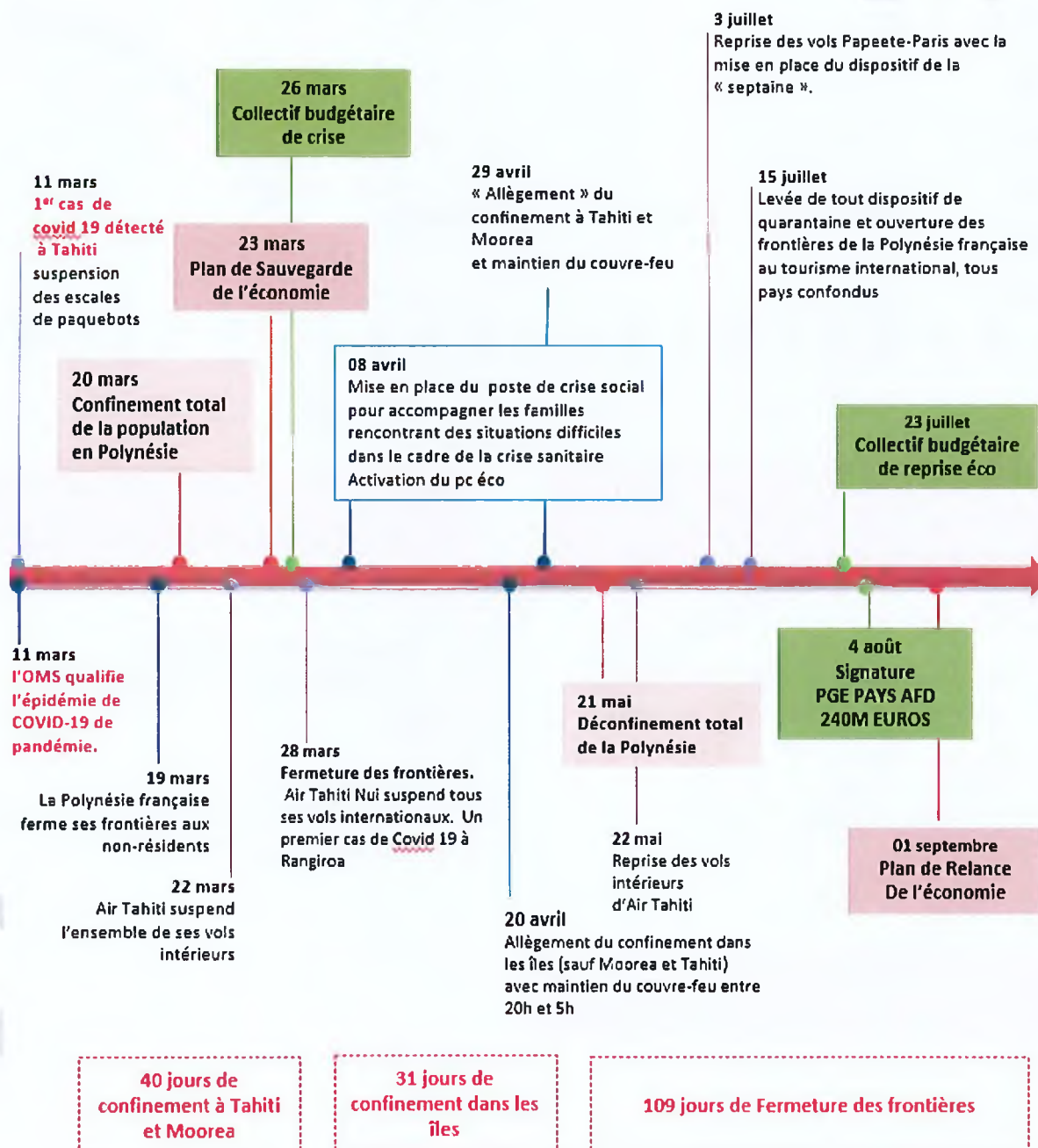
Coût

Année 2020 : 12 milliards F. CFP (100 M€)

PROVISoire



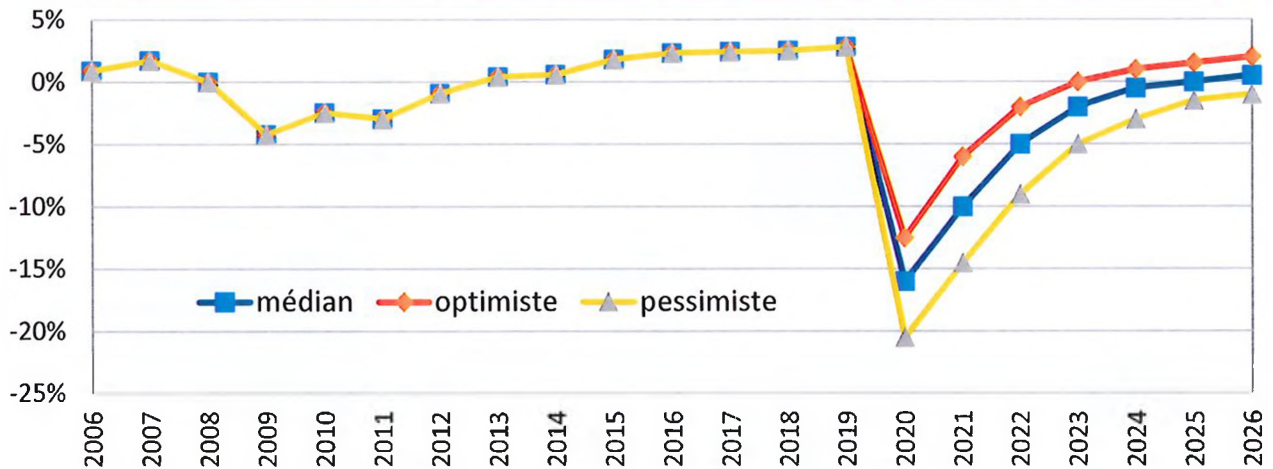
CHRONOLOGIE





IMPACT ECONOMIQUE

Un effet direct et brutal sur le PIB



Un PIB / habitant égal à la moitié de celui de la France métropolitaine

POLYNESIE :

- 2019 (est.) : 2,31 MF.CFP (19 352 €)
- 2020 (prév.) : 1,95 MF.CFP (16 338 €)

FRANCE :

- 2019 (est.) : 35 960 €

L'emploi lourdement impacté

2019 :

- 66 000 emplois salariés
- 13 000 travailleurs indépendants

2020 :

- 10 000 emplois menacés
- 3 900 EQTP salariés détruits de mars à septembre 2020 (-6,9%)

Les secteurs porteurs en crise

Chiffre d'affaires des entreprises : -24%

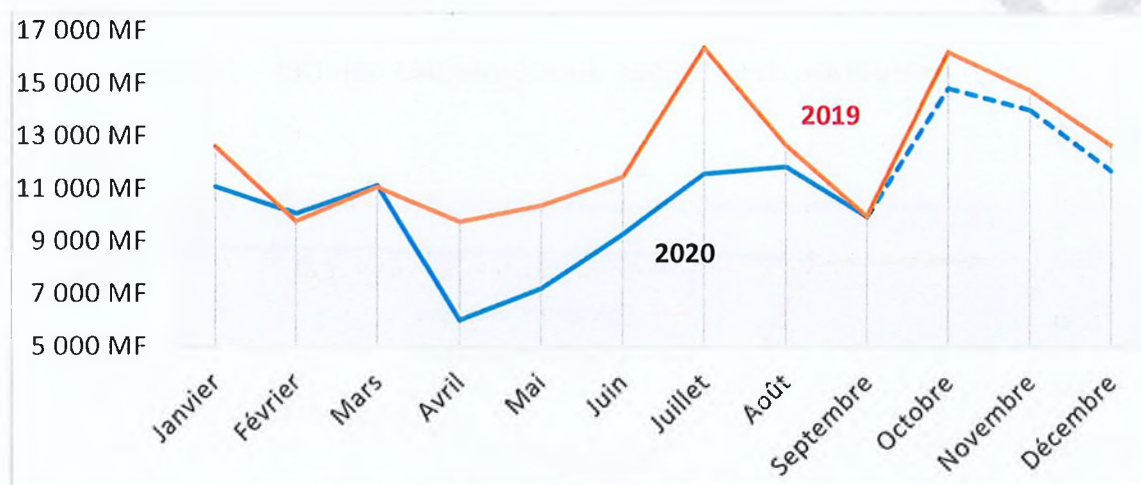
- Importations des entreprises : -23%
- Exportations de perles : -99%
- Exportations de la pêche -65%
- Touristes internationaux : -100%



IMPACT BUDGETAIRE

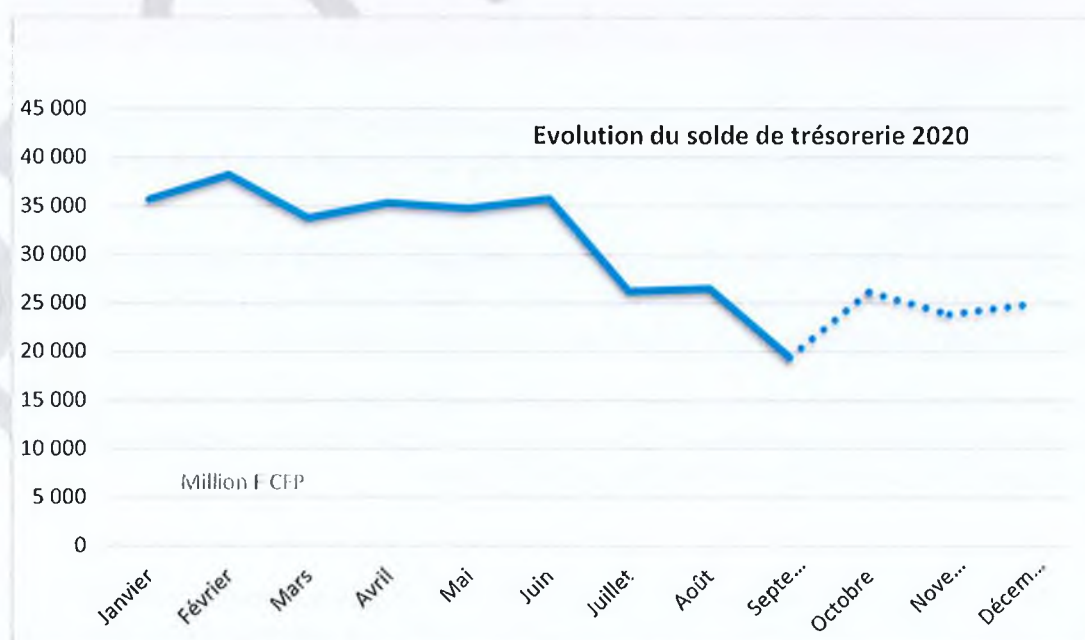
Le montant prévisionnel des recettes fiscales est estimé en retrait de 10 Milliards F. CFP (83,8 M€) par rapport à 2019, soit -7% à la fin de l'exercice.

Un recul identique (-7%) est anticipé au titre de l'année 2021.



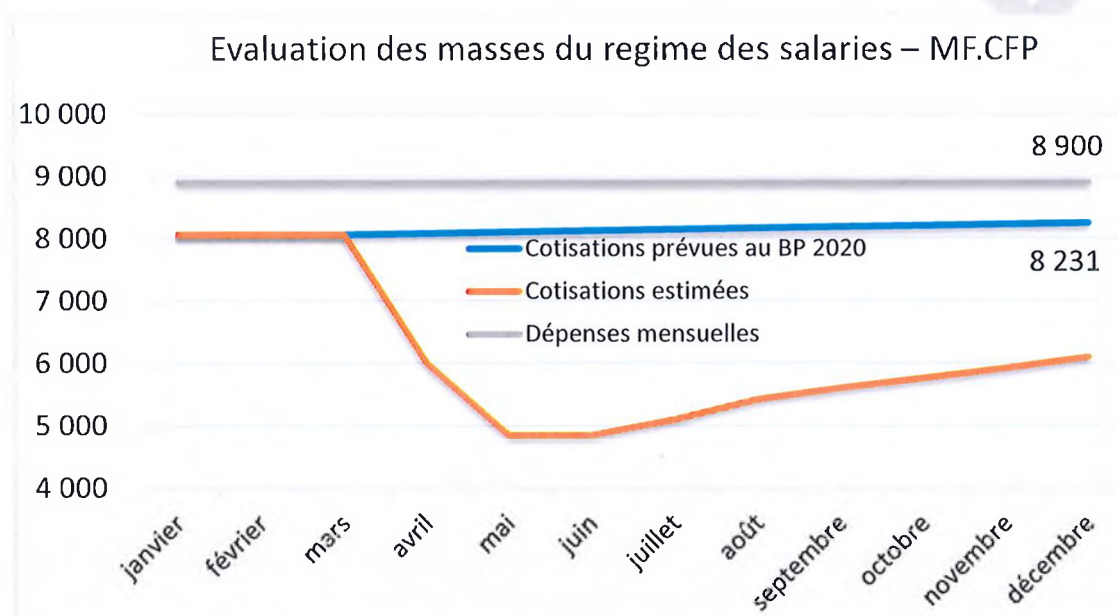
Le niveau de trésorerie de la collectivité n'a pu être maintenu, jusqu'en juillet 2020, que grâce à la mobilisation massive des emprunts votés au titre du budget primitif.

Le versement, en octobre 2020, de la première fraction du prêt consenti par l'AFD permet de conserver, à la fin de l'exercice, un niveau de trésorerie suffisant pour garantir une fluidité des paiements.





IMPACT SUR LES COMPTES SOCIAUX



Régime des salariés : aggravation du déficit structurel

Dans un rapport d'avril 2020, la CPS indique un besoin prévisionnel de trésorerie d'environ 25,455 milliards XPF (213,3 M€) entre avril 2020 et février 2022 correspondant à la baisse des cotisations sociales attendue durant la période.

En juillet 2020, la Polynésie française a versé par anticipation à la CPS la totalité de sa dette due au titre du FADES (6,869 milliards F CFP – 57,6 M€). Le FADES avait pour finalité l'apurement, au terme de l'exercice 2029, du déficit cumulé de la branche maladie du RGS.

En septembre 2020, la Polynésie a consenti à la CPS un prêt de près de 9,6 milliards F.CFP (80,5 M€) dont le décaissement sera assuré début octobre. Ce prêt a été rendu possible grâce au prêt garanti par l'Etat consenti par l'AFD à la Polynésie française.

Par ailleurs, la Polynésie française s'est engagée, dans le cadre de la convention relative au prêt AFD garanti par l'Etat, à couvrir les besoins éventuels de trésorerie ultérieurs des régimes sociaux.



MOBILISATION DES MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Mobilisation massive et rapide des moyens financiers de la collectivité

Objectif :

Répondre aux urgences d'une crise sanitaire à l'ampleur encore inconnue au moment du vote.

Moyens mobilisés :

- Réserves du Pays (10,83 Mds FCFP – 90,7 M€)
- Redéploiement de crédits (15,88 Mds FCFP – 133,1 M€)
- Reprise sur autofinancement (baisse des investissements)

Affectation :

- Dépenses imprévues pour urgences sanitaires (19,5 Mds F.CFP – 163,41 M€)
- Préserver la trésorerie des entreprises pour leur permettre d'assurer leurs charges essentielles (le paiement des salaires, des loyers et des principaux fournisseurs).
- Indemniser les salariés et non-salariés dont l'activité a été mise à l'arrêt brutal en raison des mesures de confinement.
- Accompagner les familles en situation d'urgence sociale.
- Mesures de solidarité pour urgences sociales (10 Mds F. CFP - 83,8 Mds€)



MOBILISATION DE LA SOLIDARITE NATIONALE

20 mars

Expression par la Polynésie du besoin d'un soutien financier à l'Etat à hauteur de 36 Mds FCFP (301,7 M€) en anticipation de la crise

20 avril

Extension du Fond National de Solidarité et des prêts garantis par l'Etat (PGE) aux entreprises de Polynésie française

26 avril

Visio-conférence avec le Président de la République : Décision d'activer le comité des financeurs local comme instrument de dialogue Etat-Pays pour le prêt garanti

22 mai

Envoi par la Polynésie d'un courrier au Premier Ministre sollicitant :

- La garantie de l'Etat pour 2 prêts :
 - Un premier prêt de 37 Mds FCFP (310 M€) pour le Pays ;
 - Un second prêt de 19 Mds FCFP (159 M€) pour la Caisse de Prévoyance Sociale polynésienne (CPS) ;
- Un soutien à la compagnie aérienne internationale Air Tahiti Nui (ATN), en danger, selon plusieurs modalités :
 - Extension à ATN de la prise en charge du chômage partiel, au même titre que les compagnies aériennes nationales ;
 - Participation temporaire de la Banque des Territoires (ou BPI) au capital d'ATN ;

15 Juin

Réponse favorable du Premier Ministre à l'octroi de la garantie de l'Etat pour un prêt de 240 M€ à consentir par l'AFD et accord de principe pour l'étude d'un soutien à ATN

04 août

Signature de la convention de prêt garanti par l'Etat avec l'AFD

25 sept.

Signature de la convention de prêt du Pays à la CPS

28 sept.

Premier versement de l'AFD d'un montant de 16,5 Mds F.CFP (138 M€) destiné à :

- Couvrir le versement déjà effectué à la CPS au titre du FADES ;
- Accorder un prêt de trésorerie à la CPS ;

15 Oct.

Versement par la Polynésie française des fonds correspondant au prêt de trésorerie consenti à la CPS : 9,6 Mds F. CFP (80,4 M€)



SOUTIEN A L'ECONOMIE

Mesures engagées de mars à juillet 2020

Mesures générales

- Baisse des prix du carburant public
- Baisse des prix de l'électricité de 10% pour les petits consommateurs
- Aménagement du dispositif de surendettement
- Dotation supplémentaire aux dispositifs d'aide à l'investissement des ménages (AIM) et à l'équipement des entreprises (AEPE, ACPR)

Mesures fiscales

- Soutien à la défiscalisation locale
- Réduction de l'impôt des entreprises exportatrices déficitaires
- Baisse de la TVA pour les restaurateurs
- Exonération des droits de douane sur les médicaments
- Exonération fiscale sur les aides octroyées aux entreprises

Mesures sectorielles

- Air Tahiti Nui : ACC de 2,1 Mds F CFP (17,6 M€)
- Air Tahiti : Subvention de 450 M F CFP (3,8 M€)
- Baisse des prix du carburant pour les professionnels
- Perliculture : Dotation de 300 M F CFP (2,5 M€)
- Consommation de biens durables : Dotation de 200 M F CFP (1,7 M€)



SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Mesures engagées de mars à juillet 2020

Mesures fiscales

- Report des échéances d'impôts
- Echéanciers de paiement sans majorations ni intérêts de retard
- Report de 3 mois du recouvrement des cotisations patronales
- Moratoire sur les redevances d'AOT maritimes et terrestres
- Exonération de la taxe sur les perles exportées (DSPE)

Mesures financières

- **Report d'échéances bancaires :**
 - 9 839 dossiers
 - 3,24 milliards F CFP (27,1 M€) d'échéances reportées
 - Capital restant dû associé : 128 milliards FCFP (1 073 M€) soit 1/5^{ème} de l'encours de place
- **Prêt à la relance d'entreprise (SOFIDEP)**
 - Dotation : 477 M F CFP (3,9M€)
 - 88 dossiers
 - 582 millions F CFP (4,9M€) octroyés
- **Fonds de solidarité (Etat-Pays)**
 - 20 696 dossiers validés
 - 3,17 milliards F CFP (26,6 M€) octroyés
- **Prêts garantis par l'Etat (PGE)**
 - 1 163 dossiers
 - 23 Mds F CFP (192,7 M€) octroyés
 - 38,3 Mds (320,9 M€) signés ou débloqués
- **Ligne de refinancement de crédits (IEOM) : 42,9 Mds FCFP (359,5 M€)**

Sources : IEOM (av 31/07/20), SOFIDEP (av 07/08/20), DFIP (av 11 août 2020)



SOUTIEN AUX ACTIFS

Mesures engagées de mars à juillet 2020

Le Pays soutient financièrement 21.959 actifs
(soit 1 actif sur 4) :

- 14 040 salariés
- 7 919 travailleurs indépendants

dont l'activité professionnelle a été arrêtée à
la suite des mesures de confinement

Salariés

RES

Revenu Exceptionnel de Solidarité

12 578 bénéficiaires

1,22 milliard F CFP (10,2 M€)

Travailleurs indépendants

IS

Indemnité de Solidarité

1,2 milliard F CFP (10 M€)

7 919 bénéficiaires

CDD/Extras

IE

Indemnité Exceptionnelle

372 millions F CFP (3,1 M€)

1 462 bénéficiaires

Source : SFTI - septembre 2020



SOUTIEN A L'EMPLOI

Le Pays accompagne financièrement les entreprises dont l'activité a diminué (DIESE et CSE) par la prise en charge d'une partie du salaire des employés dont le temps de travail aura été réduit et indemnise les entrepreneurs individuels dont l'activité aura cessé (DESETI).

Pour les secteurs prioritaires

(Tourisme, Bijouterie, Artisanat, Perliculture, Transport, Cinéma)

Pour tous les secteurs

DIESE

Dispositif Exceptionnel de Soutien à l'emploi

1,889 Mds FCFP
(15,8 M€)

d'aides versées

 **7 100**
Salariés

DESETI

Dispositif Exceptionnel de Soutien aux travailleurs indépendants

39,1 M FCFP
(327 K€)

d'aides versées

 **782**
Patentés

CSE

Convention de Soutien à l'Emploi

854 millions
(7,2 M€)

d'aides versées

 **2552**
Salariés

Source : SEFI au 29 septembre 2020



SOUTIEN SOCIAL AUX MENAGES

Bons et kits alimentaires, vestimentaires, produits d'hygiène, aides au loyer, équipements ménagers, énergie et aides exceptionnelles...

Au total, le Pays a accéléré ses actions dans le domaine du social pour un montant engagé de plus de 532 M FCFP (4,45 M€) depuis les premières mesures de confinement.

Contrats aidés

CAES

Convention d'aide exceptionnelle de solidarité

3 996 bénéficiaires

596 MF.CFP (5 M€)

Aides et allocations

Aides de première nécessité :

Augmentation du budget
de 164 MF.CFP (1,4 M€)

Allocations familiales :

Augmentation de 15 000 F.CFP (125€)
sur 6 mois pour les ressortissant au Régime
de solidarité

Sources : MFE - 28 juillet 2020, PCECO, Sefi, MIA, OGAE - 11 août 2020

PROVISOIRES



Polynésie française

Novembre 2020

Plan de relance 2021-2023 : Protection et résilience

PROVISOIRE



BUDGET ANNUEL ET FINANCEMENT

En 2021, la Polynésie française prévoit de consacrer 22,3 Mds F.CFP (187 M€) au Plan de relance. Il sera financé par la mobilisation des moyens publics locaux, la solidarité nationale ou par des emprunts. L'effet de levier sera recherché afin d'encourager la mobilisation des capitaux et de l'épargne privés au service du développement économique et du progrès social.

A la date du 12 novembre 2020, le financement des mesures de ce plan est anticipé à hauteur de 13,5 Milliards dans les projets de Budget Général de la Polynésie et des comptes spéciaux.

Hors Plan de relance, la Polynésie française a aussi prévu de mobiliser 30 Milliards (251 M€) de crédits de paiement nouveaux pour la commande publique. Ce montant, additionné aux crédits reportés de 2020, donne un potentiel d'environ 55 Milliards de F CFP (460 M€) de dépenses d'investissement pour 2021.

En cumulant les actions du plan de relance et les opérations d'investissement, ce sont donc plus de 77 milliards de F CFP (645 M€) que le Pays pourra mobiliser au service de la relance en 2021.

Coût du plan de relance en Millions de F CFP

Mesures du Plan de relance 2021-2023 (Millions F CFP)	Coût 2021	Coût global
Protéger l'économie et l'emploi (Mesures générales)	11 920	20 180
Soutenir la viabilité des entreprises	1 260	2 210
Stimuler la consommation	415	415
Renforcer la commande publique	1 925	5 155
Préserver les emplois et les compétences	8 320	12 400
Asseoir la résilience (Mesures sectorielles)	10 094	28 818
Un tourisme durable et inclusif	2 650	6 400
Valorisation d'une pêche et d'une agriculture durables	500	3 177
Une perliculture à haute valeur ajoutée	320	734
Une autonomie alimentaire sécurisée	1 200	5 450
Réussir la transition énergétique	2 636	4 246
Des technologies au service de l'innovation et du développement	2 788	8 811
Préserver la cohésion sociale	325	1 250
Garantir l'équilibre des comptes sociaux	75	100
Renforcer les amortisseurs sociaux	250	1 150
Total général (Millions F CFP)	22 339	50 248

Coût du plan de relance en Millions d'€

Mesures du Plan de relance 2021-2023 (Millions €)	Coût 2021	Coût global
Protéger l'économie et l'emploi (Mesures générales)	100	169
Soutenir la viabilité des entreprises	11	19
Stimuler la consommation	3	3
Renforcer la commande publique	16	43
Préserver les emplois et les compétences	70	104
Asseoir la résilience (Mesures sectorielles)	85	241
Un tourisme durable et inclusif	22	54
Valorisation d'une pêche et d'une agriculture durables	4	27
Une perliculture à haute valeur ajoutée	3	6
Une autonomie alimentaire sécurisée	10	46
Réussir la transition énergétique	22	36
Des technologies au service de l'innovation et du développement	23	74
Préserver la cohésion sociale	3	10
Garantir l'équilibre des comptes sociaux	1	1
Renforcer les amortisseurs sociaux	2	10
Total général (Millions €)	187	421



Polynésie française

Plan de relance 2021-2023

PROTEGER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI (MESURES GENERALES)

PROVISoire



SOUTENIR LA VIABILITE DES ENTREPRISES

Les entreprises polynésiennes sont structurellement sous capitalisées.

Les mesures de soutien mises en place par la Polynésie française dont notamment, les moratoires fiscaux et bancaires, ou par l'Etat (PGE et FSE) ont partiellement atténué l'impact de la crise sur leur trésorerie.

Toutefois, l'absence de reprise économique rapide, alors que les échéances fiscales et bancaires sont en voie d'être atteintes, fait peser de lourdes incertitudes sur la viabilité à court terme des entreprises les plus fragilisées.

La prorogation du FSE pour les secteurs stratégiques, le report de la première échéance des PGE s'avèrent indispensables à la survie de nombreuses entreprises.

La pérennité des grandes entreprises stratégiques est une condition nécessaire à la sauvegarde et à la reprise de l'économie. En particulier, les compagnies aériennes polynésiennes (ATN et AT) ne pourront, sans des mesures fortes et appropriées, maintenir leurs activités.

Objectif	Exemples de mesure
1. Renforcer les fonds propres et la trésorerie des grandes entreprises	- Avance en compte courant des SEM - Participation temporaire au capital (capital-investissement) - Mobilisation de l'épargne privée (Fonds d'investissement) - Encouragement d'une foncière privée
2. Renforcer les capitaux propres et la trésorerie des TPE	- Renforcement des interventions de la SOFIDEP - Soutien aux moratoires bancaires - Aides supplémentaires à l'ADIE - Soutien de « Initiative Polynésie »
3. Renforcer les dispositifs fiscaux en faveur de l'investissement	- Mise en place du crédit d'impôt

PROVISoire



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
 FICHE OPERATION – Foncière privée

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☒ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer les fonds propres et la trésorerie des grandes entreprises
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Mars 2021

PROBLEMATIQUE

Les opérateurs touristiques supportent le poids des actifs immobiliers dans leur bilan. Cette inscription au bilan mobilise de la ressource et pèse dans les comptes d'exploitation. Ce poids est accentué dans le contexte de crise actuel.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Foncière privée

Encourager la création d'une foncière privée laquelle porterait des actifs immobiliers de nature touristique (e.g. hôtels, parc de loisirs, etc) et les mettre à disposition d'opérateurs privés.

Le Pays accompagnerait la foncière dans ses démarches et discussions avec des acteurs institutionnels (AFD, Banque des territoires) afin de bénéficier de dette à maturité longue.

Une modification du dispositif fiscal local et la mise en place d'un montage spécifique permettront à la foncière de bénéficier des dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement local et national.

A ce stade, il n'est pas envisagé de capitalisation directe de la foncière par le Pays.

IMPACT ET INDICATEURS

Impact : L'externalisation du portage des murs permettra aux opérateurs de se focaliser sur leur exploitation.

Indicateurs :

- Nombre d'emplois maintenus dans le secteur hôtelier,
- TVA
- IS

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	10	83 801,22
Dont :		
2021	10	83 801,22
2022		0,00
2023		0,00



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Plan d'épargne « Relance Polynésie »

MINISTÈRE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer les fonds propres et la trésorerie des grandes entreprises
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

L'année 2020 a vu une augmentation de l'épargne des particuliers dans les établissements bancaires de la place. Cette épargne constitue autant de fonds ne participant pas à la relance de l'économie.

Pour autant, il n'existe pas de mesures incitatives pour les épargnants et les banques d'utilisation de cette épargne.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Plan d'épargne relance Polynésie

Incitation des établissements bancaires à créer un plan d'épargne dont les fonds seraient employés aux financements de projets respectant une charte développement durable.

Les fonds pourraient servir à la création d'un « Prêt développement durable ». Ce prêt aura pour destination le financement de projet de développement durable.

Afin de couvrir une partie du risque des banques, le Pays pourrait créer un fonds de couverture. Discussion à mener avec Bpifrance ou la Banque des Territoire afin d'avoir leur retour d'expérience sur ces sujets.

Caractéristiques du plan d'épargne :

- Taux : 0.5%,
- Durée de blocage des fonds : 6 ans,
- Durée d'exo de fiscalité sur les intérêts : 6 ans,
- Restriction : financement de projets répondant à une charte développement durable.

Mesures d'incitation :

- Exonération fiscale sur les intérêts du livret,
- Exonération fiscale sur les intérêts du « Prêt développement durable ».

IMPACT ET INDICATEURS

Impacts :

- injection de l'épargne dormante dans l'économie,
- mise en place d'une charte développement durable.

Indicateurs :

- montant des prêts développement durable accordé
- nombre de prêts accordés
- reprise des indicateurs développement durable de la charte selon les volets environnemental, social, sociétal, etc.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	100	838 012,23
Dont :		
2021	50	419 006,12
2022	25	209 503,06
2023	25	209 503,06



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Capital investissement

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer les fonds propres et la trésorerie des PME
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

Les entreprises polynésiennes font face à une baisse d'activité suite à la pandémie de Covid-19, pouvant représenter 3 mois de chiffre d'affaires annuel.

La fragilisation induite de leur trésorerie a été compensée par la mise en place du Prêt Garanti par l'Etat (PGE), leur permettant de faire face à leurs charges fixes à court terme.

Cette mesure indispensable a toutefois pour conséquences une augmentation de la dette financière des entreprises bénéficiaires obérant leur capacité à se développer (financement du BFR, investissements indispensables pour pérenniser l'activité...).

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Capital Investissement

Création d'un fonds de relance et de développement des entreprises ayant pour vocation à prendre des participations minoritaires au capital de PME fragilisées par la crise mais ayant un potentiel de développement. Le renforcement du haut de bilan de ces entreprises doit leur permettre un effet de levier sur le financement bancaire et un développement dans de bonnes conditions.

Ce fonds est doté par la SOFIDEP (1 milliard F CFP) et pourra s'appuyer sur le concours d'autres acteurs institutionnels (AFD, BPI, OCI). Effet de levier sur les montants levés en capital et en concours bancaires.

- Stade d'intervention : capital développement (exclusion capital risque et retournement)
- Montant d'intervention : 10 millions à 100 millions F CFP
- Modalités d'intervention : fonds propres et quasi-fonds propres, minoritaire à l'entrée
- Cible d'entreprises : CA minimum de 100 millions et maximum 1 milliard F CFP, plus de 10 salariés, au moins un exercice bénéficiaire parmi les 3 derniers exercices.

IMPACT ET INDICATEURS

Impact :

- 50 à 150 opérations sur 5 ans, selon le niveau d'intervention des autres acteurs de la place,
- Amélioration du niveau de capitaux propres dans les entreprises.

Indicateurs : Nombre d'entreprises aidées, montant des investissements globaux et des concours bancaires levés grâce à l'effet de levier, nombre d'emplois sauvegardés et créés.

COÛT		
	Millions F CFP	€
Coût global	1 000	8 380 122,35
Dont :		
2021	200	1 676 024,47
2022	200	1 676 024,47
2023	200	1 676 024,47



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Prêt relance des entreprises

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer les capitaux propres et la trésorerie des TPE
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

La pandémie de Covid-19 fragilise la trésorerie des entreprises suite à la diminution de leur activité et pour certaines, un arrêt complet.

Il s'agit de mettre en place des soutiens financiers aux entreprises afin qu'elles puissent faire face à leurs charges fixes et permettre également la relance de leur activité.

Les banques proposent le Prêt Garanti par l'Etat (PGE), le plus souvent octroyé aux entreprises présentant une bonne contrepartie, malgré un risque couvert de 90%. Ainsi, nombre d'entreprises polynésiennes n'accèdent pas à ce dispositif.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Prêt à la relance des entreprises (PRE)

La Sofidep propose le Prêt à la Relance d'Entreprise (P.R.E) pour les entreprises qui emploient des salariés et qui ne peuvent accéder au Prêt Garanti Etat distribué par les établissements bancaires.

- Montant : de 1 à 10 millions F CFP selon justification des besoins
- Taux d'intérêt : 0,75 %
- Durée : 2 à 8 ans
- Différé : jusqu'à 12 mois
- Garantie : aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ou sur le patrimoine du dirigeant. Une assurance décès invalidité est requise pour les entreprises à coefficient personnel élevé
- Pas de frais de dossier

Le P.R.E. ne peut avoir pour objet le remboursement anticipé de prêts en cours, la réduction de découverts bancaires, ni le règlement de dettes auprès des organismes fiscaux et sociaux

IMPACT ET INDICATEURS

Impact : 50 à 100 entreprises aidées.

Indicateurs : Nombre d'entreprises sauvées et nombre d'emplois sauvegardés

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	500	4 190 061,17
Dont :		
2021	300	4 190 061,17
2022	100	1 676 024,47
2023	100	1 676 024,47



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
FICHE OPERATION – Crédit d'impôt renforcé

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer les capitaux propres et la trésorerie des grandes entreprises
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

La crise a vu la baisse des positions fiscales locales induisant une incertitude sur la capacité de placement des opérations ayant recours au dispositif de défiscalisation indirect.

Par ailleurs, le dispositif de défiscalisation indirect est couteux et pourrait être rationalisé. En effet, l'effort fiscal est dilué entre les investisseurs, les porteurs et les intermédiaires.

Rationalisation des cibles des dispositifs d'incitation.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Crédit d'impôt renforcé

L'avantage fiscal prend la forme d'un crédit d'impôt qui s'impute sur l'impôt dû par le contribuable qui réalise un investissement direct. Lorsque le montant du crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû au titre de l'exercice au cours duquel le fait générateur du crédit d'impôt est intervenu, l'excédent est versé au contribuable par le Pays.

L'avantage fiscal est accordé au contribuable, personne morale ou personne physique, qui réalise et exploite directement l'investissement.

Les règles d'éligibilité seraient celles existantes pour les investissements directs et indirects prévues à la 3^{ème} Partie du code des impôts de Polynésie française « Incitations fiscales à l'investissement ».

Le champ des secteurs éligibles pourrait être réduit aux sections II et V du chapitre II du titre Ier de la 3^e Partie du code des impôts (i.e. secteur primaire et environnement).

Une approche alternative pourrait être de privilégier les investissements concourant à :

- L'autonomie énergétique par la réalisation d'un investissement :
 - o Visant une meilleure maîtrise de la consommation énergétique d'un immeuble existant,
 - o Permettant de réduire le recours à l'énergie fossile dans le cadre d'une activité économique,
 - o De production d'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable ;
- L'autonomie alimentaire du Pays par la réalisation d'un investissement :
 - o Visant une meilleure distribution de la production vivrière locale,
 - o Permettant d'augmenter la capacité de production agricole locale,
 - o Rationnalisant les circuits de distributions de denrée alimentaire,
 - o Rationnalisant les installations de stockage en vue de la réduction des pertes,
 - o Améliorant la transformation et la conservation de la production locale.

Dans ce deuxième cas, il appartiendra au service instructeur de juger de l'adéquation de l'investissement aux objectifs fixés par le Pays.

IMPACT ET INDICATEURS

L'impact et les indicateurs sont ceux de la défiscalisation. La même enveloppe de défiscalisation doit permettre de financer plus de projet.

Indicateurs :

- Ratio : incidence sur les recettes fiscales/ nombre d'emplois créés ou maintenu (avant et après mesure)
- Ratio : incidence sur les recettes et dépenses fiscales/ volume d'investissement égal (avant et après mesure)
- Suivi du volume d'opérations montées – à mettre en rapport avec les effets de la crise
- Nombre d'opérations agréés ou en cours d'agrément avant la mise en place de la mesure qui recourent à la nouvelle mesure.

Illustration :

Exemple d'une opération agricole :

Montant de l'investissement :

642 500 000 F CFP

Base éligible :

440 000 000 F CFP

Tableau comparatif :

	Investissement indirect	Investissement direct	Proposition
Base éligible	440 000 000 100%	440 000 000 100%	440 000 000 100%
Coût Pays	176 000 000 40%	123 200 000 28%	154 000 000 35%
<i>(Crédit d'impôt)</i>		<i>Limitée à 65% de l'impôt dû</i>	<i>Non-limitée par l'impôt dû</i>
Gain porteur	132 000 000 30%	123 200 000 28%	154 000 000 35%
<i>(Rétrocession)</i>			
Gain investisseurs	44 000 000 10%	0 0%	0 0%
<i>(Crédit d'impôt net de la rétrocession)</i>			

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	1 000	8 380 122,35
Dont :		
2021	500	4 190 061,17
2022	500	4 190 061,17
2023		0,00



STIMULER LA CONSOMMATION DES MENAGES ET DES ENTREPRISES

Le dynamisme de la consommation des ménages reste, en Polynésie française, le premier déterminant de la croissance. En 2020, cette consommation a nettement ralenti, sous l'effet conjugué du confinement, de l'épargne de précaution et des pertes de pouvoir d'achat engendrées par la baisse des revenus (fermetures, licenciements, ...).

En parallèle, les entreprises, compte tenu des incertitudes, ont suspendu leurs programmes d'équipement.

Des mesures spécifiques du plan visent à stimuler ces deux moteurs, au travers d'incitations en accord avec les axes prioritaires de la relance, à savoir un développement durable et inclusif.

Objectif	Exemples de mesure
1. Stimuler l'investissement immobilier des ménages et des entreprises	- Renforcement et extension de l'aide à l'investissement des ménages - Simplification et allègement des démarches administratives pour les permis de construire - Accélération de la délivrance des relevés hypothécaires
2. Stimuler l'équipement des ménages et des entreprises	- Baisse des droits et taxes à l'importation sur les biens d'équipement du foyer - Suppression des droits et taxes à l'importation pour les équipements hôteliers

PROVISOIRES



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Aide à l'investissement des ménages

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VVP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Stimuler la consommation des ménages
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

La Polynésie française se caractérise par un déficit en logements augmentant les tensions sur le marché de l'immobilier et conduisant à un niveau élevé des prix.

La relance doit permettre de mobiliser l'épargne des ménages qui est aujourd'hui à son niveau le plus haut. Par ailleurs, la commande publique ne peut, à elle seule, suffire à remplir les carnets de commande des entreprises du bâtiment et, notamment, des TPE, peu armées pour répondre à des appels d'offres publics. L'accès à la propriété de son logement est un droit reconnu à chaque ménage.

Le dispositif Aide à l'Investissement des Ménages (AIM) est conditionné aujourd'hui à un recours à un emprunt bancaire, ce qui écarte *de facto* les jeunes ménages à bas revenu, non « bancables » qui pourraient bénéficier de la solidarité familiale.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

L'AIM est un dispositif qui permet, sous conditions de ressources et à l'appui d'un emprunt bancaire, de bénéficier d'une aide financière plafonnée à 2 millions F CFP pour l'acquisition d'une résidence principale ou la réalisation de travaux de rénovation/extension de la résidence principale.

La mesure de relance consiste à compléter, pour une durée limitée à un an, ce dispositif par une mesure identique mais sans emprunt bancaire ni condition de ressource.

L'aide sera proportionnelle au montant des travaux réalisés et plafonnée, dans tous les cas, à 2 millions F CFP. Elle sera réservée uniquement aux résidences principales.

IMPACT ET INDICATEURS

- 1) **Soutenir les entreprises du bâtiment :**
 - CA des entreprises du BTP par taille
 - Importations de matériaux de construction
- 2) **Soutenir la production de logements individuels**
 - Permis de construire déposés
- 3) **Mobiliser l'épargne des ménages**
 - Niveau d'épargne des ménages

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	200	1 676 024,47
Dont :		
2021	200	1 676 024,47
2022		0,00
2023		0,00



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Simplification code de l'aménagement

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☒ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer la commande publique
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

Le code de l'aménagement de la Polynésie française a fait l'objet de nombreuses évolutions depuis plusieurs années, rendant de fait l'application des règles compliquée, alors que des manques demeurent. Ainsi, parallèlement à la mise en place d'un guichet unique pour les autorisations de construire, et à la dématérialisation des procédures d'instruction, il est apparu nécessaire de toiletter le CAPF, de le simplifier, et d'y apporter les compléments techniques et réglementaires indispensables pour sa bonne compréhension et sa bonne application.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Simplification des procédures : Code de l'aménagement

1. Réactualisation du Chapitre 7 du Livre 1 relatif aux sanctions pénales
2. Création de sanctions administratives en cas d'infraction au code de l'aménagement de la Polynésie française
3. Création d'un permis d'aménager en remplacement de l'actuel permis de terrassement trop restrictif dans sa définition
4. Réactualisation de la procédure d'instruction des permis de lotir et des groupements d'habitations
5. Simplification de la procédure de délivrance des certificats de conformité

IMPACT ET INDICATEURS

Bénéficiaires du projet

Les usagers, les communes, la Polynésie française, la juridiction pénale

Partenaires

Ordre des architectes, chambre des notaires, organisation représentative des communes, Tribunal administratif, Tribunal pénal

Indicateurs de résultat

- Délais d'instruction des autorisations de construire
- Délais de délivrance des certificats de conformité
- Nombre d'infractions au CAPF (travaux sans autorisation)

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	15	125 701,84
Dont :		
2021	15	125 701,84
2022		0,00
2023		0,00



RENFORCER LA COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique a pour objectif l'équipement du territoire en infrastructures d'accompagnement de la nécessaire mutation du modèle économique et social, tout en apportant un soutien notable à l'activité du secteur du BTP.

Elle a démontré toute son utilité au cours de l'année 2020, où elle est restée soutenue en dépit des mesures de confinement.

Le déploiement d'importants moyens à court et moyen terme s'inscrira dans une trajectoire écologique favorisant la soutenabilité des équilibres économiques et sociaux.

Son déploiement s'inscrira dans une trajectoire écologique favorisant la résilience et la soutenabilité des équilibres économiques et sociaux.

Objectif	Exemples de mesure
1. Accélérer les procédures de la commande publique	-Aménagements temporaires du Code des Marchés publics -Dématérialisation des procédures
2. L'investissement public au service de la relance et de la transformation économique	-Optimiser les crédits d'investissement du Pays -Renforcer les capacités d'ingénierie -Renforcer la coordination des acteurs publics -Accélérer la mise en œuvre des programmes structurants -Privilégier les projets préservant l'environnement
3. Stimuler les investissements des communes	-Développer les partenariats Pays/Communes -Accompagner les communes en ingénierie
5. Intensifier les programmes de logements sociaux	-Soutien aux OLSP -Développement des opérations en VEFA
7. Intensifier la rénovation des bâtiments publics	-Programmes de rénovation -Programmes d'équipement en énergies douces

PROVISoire



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION - Dématérialisation des procédures d'instruction et d'attribution des permis de construire

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☒ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer la commande publique
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	SEPTEMBRE 2021

PROBLEMATIQUE

L'instruction pour la délivrance du permis de construire est souvent perçue par les investisseurs comme une procédure administrative opaque et un facteur de ralentissement.

En outre, la multiplicité des services intervenant dans la procédure (communes, urbanisme, hygiène, environnement, ...) renforce cette impression et exige une coordination de l'ensemble des actes et une plus grande transparence dans la communication avec les usagers demandeurs.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Dématérialisation des procédures d'instruction et d'attribution des permis de construire (application internet)

L'action consiste à dématérialiser l'ensemble des démarches associées à l'acte de construire pour :

- Simplifier la démarche de demande de permis de construire
- Suivre et sécuriser les étapes de l'instruction
- Coordonner l'ensemble des intervenants administratifs
- Tenir informés les administrés de l'état d'avancement de leur demande
- Identifier rapidement les points bloquants

IMPACT ET INDICATEURS

Impacts

- Plus grande transparence et meilleure information des pétitionnaires
- Instruction accélérée
- Accélération de l'investissement privé (augmentation)

Bénéficiaires du projet :

Investisseurs et usagers

Indicateurs de résultat :

- Statistiques de traitement des dossiers
- Enquête de satisfaction des usagers

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	70	586 608,56
Dont :		
2021	70	586 608,56
2022		0,00
2023		0,00



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
 FICHE OPERATION - Valorisation du domaine public

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer la commande publique 2. L'investissement public au service de la relance
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

La direction des affaires foncières s'attache à poursuivre un double objectif de sécurisation de talus et de valorisation et d'aménagement de sites à vocation collective (parcs publics, accès à la mer, équipements collectifs, sportifs, ou parc de stationnement).

En effet, force est de constater, qu'aujourd'hui des terrains du Pays sont encore délaissés, déficients en infrastructures à destination de la population au risque de voir se multiplier des occupations illégales qui durent.

Ainsi, il est envisagé d'identifier des parcelles domaniales afin qu'elles soient mises en valeur et utilisées pour des projets d'aménagement et ainsi contribuer à l'activité économique du Pays.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Valorisation du domaine public

Le Pays dispose d'un patrimoine domanial conséquent, plus de 72 000 hectares de terres qu'il convient d'aménager et de mettre en valeur. Cet objectif engage une prospective foncière, en collaboration avec les services du Pays et/ou les communes, tendant à exploiter les parcelles domaniales aménageables afin de contribuer à des stratégies et projets de développement.

Dans la continuité de projets d'aménagements déjà réalisés, la DAF poursuit son programme pluriannuel de sites à valoriser par des aménagements à usage collectif de détente et de loisirs.

Ainsi, le domaine Atimaono, dont le bord de mer a déjà fait l'objet d'infrastructures collectives fait l'objet d'un travail de réflexion et d'aménagement à plus grande échelle qui s'étallera sur plusieurs années. Cette vaste propriété domaniale de 1 400 hectares hébergeant le golf de Tahiti, recèle des richesses culturelles et naturelles qui doivent être utilisées pour une meilleure occupation du site. Ces aménagements pourront permettre de décentraliser de nombreux évènements de promotion de produits locaux ou encore commerciaux.

D'autres sites situés dans les communes de Tautira et de Teva I Uta feront l'objet d'aménagement suite aux études déjà lancées.

Un marché de maîtrise d'œuvre du site de Vaitepiha à Tautira est en cours. Le lancement des travaux est prévu à la fin du premier trimestre 2021 pour un montant total estimé à plus de 140 millions XPF.

Sur la côte-ouest, deux sites seront aménagés en 2021 et concernent, pour l'un, les parcelles situées à proximité de la rivière Vaima où un marché de maîtrise d'œuvre sera prochainement lancé. Les travaux évalués à environ 65 millions XPF seront lancés au cours du deuxième trimestre

2021. Le second chantier est l'aménagement de la pointe Oututahia qui fait actuellement l'objet d'une consultation pour une étude de faisabilité et qui permettra, au courant du milieu d'année 2021, d'enclencher le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

En plus des travaux d'aménagement d'accès à la mer, des travaux de sécurisations des biens se traduisent principalement par la sécurisation des talus présents sur des parcelles domaniales. Cela permettra au Pays de se prémunir de toute atteinte dommageable aux propriétés et résidents alentours. Ces travaux de sécurisations pour 2021 sont estimés pour un montant global d'environ 300 millions XPF.

A titre d'exemple, dès rétrocession au profit du Pays de la parcelle où se trouve le talus situé autour du lotissement social dénommé Mana à Uturoa, les études de maîtrise d'œuvre seront poursuivies et un lancement des travaux est envisageable au cours de l'année 2021.

De même, les travaux de confortement du talus situé en amont du cimetière Te Ea Nui de Saint-Hilaire à Faa'a se dérouleront en principe au cours du premier semestre 2021 pour un montant estimé à environ 120 millions XPF. D'autres études de talus devraient également être lancées l'année prochaine, tels que le talus de la parcelle K n° 193 à Arue et le talus de la parcelle section AE n° 192 à Punaauia.

IMPACT ET INDICATEURS

La mise en œuvre de grands projets sur des sites domaniaux aménagés concourt à la relance économique du Pays permettant de développer l'emploi, notamment par le recours à l'entretien et au gardiennage de site.

- Nombre de sites à valoriser : 4
- Nombre de talus à sécuriser : 6

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	830	6 955 501,55
Dont :		
2021	300	2 514 036,70
2022	300	2 514 036,70
2023	230	1 927 428,14



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION - Dynamisation de l'offre de logements sociaux privés

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☒ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer la commande publique
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

L'offre de logements en direction des ménages actifs ayant des revenus inférieurs à 5 SMIG est insuffisante (faible production de l'OPH dont le parc est capté par les ménages aux revenus les plus faibles, prix du marché rendant le parc locatif comme l'accession peu accessibles).

L'évolution de la démographie et les flux migratoires impliquent de faire face à des défis de taille en matière de satisfaction de besoin de logements. Ce besoin est transgénérationnel et multiforme (couples, personnes seules, jeunes actifs, seniors actifs...).

La production de logements à prix modérés est insuffisante, malgré les efforts engagés par le Pays dans ce domaine. Cette inadéquation entre offre et demande crée des situations de mal-logement prégnantes, voire indignes, et contraint les ménages à s'éloigner des pôles d'activité et de leur.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Dynamisation de l'offre de logements sociaux privés (OLSP)

Améliorer l'attractivité de production de logements par les OLSP (en lien avec les orientations et objectifs de la politique publique de l'habitat) :

- Reprise du secrétariat de la commission des agréments des OLSP et gestion du dispositif par la DHV ;
- Simplification du dispositif : engagement du projet « Mes Démarches » (dématérialisation et simplifications des procédures) ;
- Modification de l'arrêté n°1359 CM du 15 septembre 2016 ;
- Etude juridique et fiscale pour calibrer les ajustements des cibles de segments du marché et des appuis du Pays (en lien avec autres dispositifs du Pays liés au logement : AIM, politique foncière, politique de rénovation urbaine, défiscalisation locale) ;
- Modification de la LP 2016-34 du 29 août 2016 ;
- Suivi évaluation (dans le cadre de la Politique publique de l'habitat)

IMPACT ET INDICATEURS

- Augmentation du parc de logements et mise en sécurité des personnes
- Développement de l'activité des PME et artisans,
- Développement d'actions de formation des habitants à l'occasion de chantier de réhabilitation,
- Efficacité de l'action publique (efficience de l'AAHI + réduction temps d'instruction des PC)

Bénéficiaires du projet :

Ménages aux revenus modestes et moyens ne trouvant pas à se loger décemment
OLSP et autres acteurs économiques du secteur du BTP

Indicateurs de résultat :

Mise en place effective de la gestion du dispositif via Mes démarches
Prise d'arrêté et de LP modificatifs
Augmentation de la production des OLSP

COÛT		
	Millions F CFP	€
Coût global	30	251 403,67
Dont :		
2021	70	586 608,56
2022		0,00
2023		0,00



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Acquisition de logements en VEFA

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☒ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer la commande publique
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

Pour satisfaire le besoin de nouveaux logements estimé à près de 35 000 sur les vingt prochaines années, soit un niveau de production de 1 500 logements par an, la seule production en maîtrise d'ouvrage par l'OPH ne sera pas suffisante.

Pour accroître le patrimoine immobilier locatif de l'OPH, il a été décidé de permettre à cet établissement d'avoir recours à l'acquisition de programmes immobiliers construits ou en cours de construction en ayant recours au mécanisme de la VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

ACQUISITION DE LOGEMENTS EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA)

L'objectif est de surmonter le manque de logement et provoquer un vrai « choc d'offre ». Pour ce faire, il s'agit, dès 2021, de lancer des acquisitions en VEFA de 200 logements par an répartis sur des programmes de 25-30 logements pour une construction au total de 200 logements à livrer à compter de 2023.

Cette VEFA s'appliquera sur l'ensemble des archipels de Polynésie française.

Elle sera un moyen, pour les dix prochaines années, d'accompagner durablement le développement du Pays en fonction des programmations établies par la PPH et des investissements programmés dans le cadre du SAGE.

IMPACT ET INDICATEURS

Bénéficiaires du projet :

Demandeurs inscrits dans les fichiers OPH : familles dont les revenus sont majoritairement < 2 SMIG (habitat groupé locatif simple) mais le dispositif est ouvert aussi pour des programmes en location acquisition

Résultats attendus :

200 logements acquis par an

Indicateurs de résultat :

- Nombre de logements acquis par l'OPH
- Types des logements et répartition géographique / demande enregistrée

COÛT		
	Millions F CFP	€
Coût global *	4 345	36 411 631,61
Dont :		
2021	4200	35 196 513,87
2022		0,00
2023		0,00

* 145 Millions financés en 2020



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION - Schéma directeur de l'immobilier des services

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☒ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcer la commande publique
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Août 20

PROBLEMATIQUE

La Polynésie française dispose d'un patrimoine immobilier qui se caractérise par son ampleur (226 bâtiments pour les services administratifs et 155 bâtiments pour les établissements publics), son hétérogénéité (ex. : bureaux, hangars, parkings...) sa dispersion sur les cinq archipels de Polynésie française et sur le territoire métropolitain, mais aussi par une diversité d'usages et d'occupations dans un environnement fortement évolutif.

Il est donc impératif de sortir d'une gestion du patrimoine immobilier sectorisée et aléatoire qui entrave toute perspective de valorisation de ces biens afin de se tourner vers une gestion modernisée notamment en période de rationalisation des fonds publics.

L'élaboration d'un **schéma directeur de l'immobilier des services (SDIS)** participe pleinement de cette gestion revisitée du patrimoine immobilier. Elle permet d'organiser et de planifier les projets de construction ou de rénovation des bâtiments du Pays.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Schéma directeur de l'immobilier des services

Le SDIS répond à une démarche méthodologique reposant sur un diagnostic, base d'une stratégie à deux niveaux : patrimoniale et d'intervention.

Son élaboration s'appuie donc sur une bonne connaissance des sites, mais aussi sur les données dont dispose le Pays à travers ses applications informatiques, bâtimentaires, comptables, infos centres.

Afin d'aider à la formalisation des orientations stratégiques immobilières, 8 grands principes sont proposés. Ils permettent d'asseoir la démarche concertative nécessaire à toute élaboration d'un schéma directeur de l'immobilier.

Elaborer un premier scénario de référence, fondement du SDIS

A cet effet, il est envisagé l'appel à une expertise en la matière.

IMPACT ET INDICATEURS

Les ambitions de ce schéma directeur de l'immobilier des services sont :

- De garantir aux usagers du service public un univers administratif humanisé ;
- De susciter des organisations innovantes, offrant un contexte de travail propice à la performance des agents et à l'efficacité des activités, facteurs d'image plus positive des services publics ;
- D'être un outil de la relance économique par une programmation des constructions immobilières.

Indicateurs :

- Formalisation du marché d'AMO du SDIS
- Réalisation des scénarii
- % de programmation de construction ou de rénovation / SDIS

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	25	209 503,06
Dont :		
2021	20	167 602,45
2022	15	125 701,84
2023		0,00



PRESERVER LES EMPLOIS ET LES COMPETENCES

Fin 2019, la Polynésie française comptait plus de 66 000 emplois salariés et 13 000 emplois non-salariés. Le tissu économique est essentiellement constitué de petites entreprises. Les crises sanitaire puis économique, ont marqué la fin du dynamisme de la création d'emploi observé depuis 2015. Les pertes d'emplois salariés sont restées, pour 2020, assez contenues (-5 000 emplois), grâce aux mesures de sauvegarde mises en place en urgence.

Les mesures envisagées consistent, d'une part, à maintenir l'effort visant à préserver les compétences au sein des entreprises et, d'autre part, à engager ou valoriser les programmes de formation, de reconversion et d'intégration au sein des entreprises, pour préparer aux métiers de demain.

Objectif	Exemples de mesure
1. Renforcement des dispositifs exceptionnels en 2021	- DIESE (salariés) : prorogation en 2021 et rehaussement de la prise en charge - DESETI (indépendants) : prorogation en 2021 et rehaussement du montant - CSE (salariés) : réaménagement
2. Maintien et développement des compétences	- Formation professionnelle rémunérée - Elaboration de plans de formation pour les salariés en suspension de contrat - Plans de reconversion pour les salariés licenciés
3. Renforcement de l'apprentissage	- Attractivité pour les tuteurs et apprentis - Insertion post apprentissage
4. Aide à la création d'activité	- ICRA réaménagé
5. Insertion des jeunes	- Réaménagement de l'aide à l'installation des jeunes diplômés - Soutien à la première expérience - Renforcement des stages en entreprise - Formation agricole initiale et continue des populations des archipels et aide à l'installation de jeunes agriculteurs

PROVISoire



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION - Mesures en faveur de l'emploi

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☒ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☒ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Maintenir les emplois et conserver les compétences au sein des entreprises
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Juin 2020

PROBLEMATIQUE

La baisse drastique d'activité entraîne généralement une réduction de la masse salariale via des licenciements économiques. Aussi pour éviter les plans sociaux, il convient de maintenir l'emploi au sein des entreprises. Le deuxième objectif est également de maintenir les compétences : une fois la phase de relance amorcée, les entreprises doivent pouvoir compter sur leurs collaborateurs déjà formés pour relancer l'activité.

Nombre d'auto entrepreneurs subissent la crise économique et voit leur activité très réduite. Il convient également de les soutenir dans l'attente de la reprise.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Mesures en faveur de l'emploi

Le DIESE et la CSE compensent la baisse de salaire due à la réduction du temps de travail.

Le DIESE est réservé à certains secteurs tels que le tourisme au sens large, aux transports maritimes et aériens, aux restaurants... il s'agit de convention de 3 mois permettant des réductions de temps de travail allant jusqu'à 90% à ce jour.

Des travaux sont en cours pour augmenter le niveau d'intervention du Pays et permettre une indemnisation plus importante des salariés.

La CSE est ouvert à tous les secteurs d'activité. Il s'agit de convention de 6 mois (3 ans maximum) permettant des réductions de temps de travail allant jusqu'à 50%.

Le DESETI quant à lui est réservé aux auto-entrepreneurs qui ont cessé leur activité du fait de la crise. L'indemnisation mensuelle est fixée à 70 000xpf.

IMPACT ET INDICATEURS

Indicateurs :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans les secteurs impactés ;
- Nombres de salariés en DIESE ;
- Nombres de salariés en CSE ;
- Nombre de bénéficiaires du DESETI.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	12 300	103 075 504,90
Dont :		
2021	8300	69 555 015,50
2022	2500	20 950 305,87
2023	2000	16 760 244,70



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
 FICHE OPERATION – Formations agricoles

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☒ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Insertion des jeunes
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

A travers son schéma directeur de l'Agriculture 2021-2030, le Pays porte l'ambition forte d'accompagner la transformation de son agriculture, secteur économique stratégique pour développer des activités et des emplois agricoles et non agricoles. L'enseignement agricole doit contribuer à cette ambition en étant un vecteur de professionnalisation et d'innovation. Dans ce contexte, il conviendra de s'appuyer sur l'expérience et l'expertise de nos partenaires européens, du Pacifique et internationaux.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

L'enseignement agricole souhaite amplifier les actions de mobilité et de coopération au sein de la Polynésie (inter archipels) et sur certains territoires qui lui sont liés. En effet, l'ouverture à l'international de l'appareil de formation et la mobilité des apprenants sont essentiels pour consolider les acquisitions techniques et élargir les horizons. La mobilité des apprenants, qu'ils soient lycéens, étudiants, stagiaires de la formation continue, nécessite des dispositifs de financement adaptés.

Les actions à développer pour les 3 années à venir sont :

- 1) Les « sections européennes » avec langue support anglais dans les filières baccalauréat professionnels et technologiques
- 2) Les stages professionnels dans la zone océan Pacifique et en Europe
- 3) Les conventions de partenariats entre établissements scolaires
- 4) Les stages de développement de territoire
- 5) Les voyages scolaires professionnalisant
- 6) Les participations à des manifestations et des salons professionnels
- 7) Les accueils de partenaires internationaux
- 8) Les accueils de compétences internationales pour former les futurs professionnels de l'agriculture
- 9) Un dispositif de mobilité pour favoriser une partie du cursus hors territoire (notamment BTSA)

IMPACT ET INDICATEURS

Les résultats attendus sont :

- La formation de futurs professionnels du secteur primaire capables de développer des entreprises agricoles et agroalimentaires viables et respectueuses des pratiques agroécologiques ;
- La maîtrise de l'anglais lu, parlé et écrit par les diplômés dans un cadre professionnel ;
- L'envoi en stage professionnel hors territoire de 50 lycéens par an, notamment dans la zone pacifique anglophone, à compter de 2022 ;
- L'envoi en formation post-bac hors territoire d'au moins 30 étudiants par an à compter de 2023 ;
- La réalisation de voyages d'études réguliers dans la zone Pacifique ;
- La contractualisation de partenariats avec des établissements d'enseignements de la zone Pacifique en vue d'établir un réseau de coopération régionale.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	100	838 012,23
Dont :		
2021	20	167 602,45
2022	35	293 304,28
2023	45	377 105,51



Polynésie française

Plan de relance 2021-2025

ASSEOIR LA RESILIENCE

(MESURES SECTORIELLES)

PROVISoire



UN TOURISME DURABLE ET INCLUSIF

Le tourisme est le premier moteur de développement endogène et le principal pourvoyeur des ressources propres de la Polynésie française (500M€). Il contribue de manière décisive à la balance commerciale des biens et des services.

Très fortement impacté par la crise sanitaire, en raison du confinement mais surtout de la fermeture des frontières, son avenir immédiat est menacé et reste entièrement dépendant de l'évolution de la pandémie mondiale.

Sans un soutien massif, les compétences (masse salariale totale : 300M€) et les outils de production (structures hôtelières haut de gamme) risquent d'être irrémédiablement perdus.

La valorisation de la culture polynésienne et la préservation d'un environnement exceptionnel constituent les deux piliers sur lesquels est assise la stratégie de développement de ce secteur essentiel.

Objectif	Exemples de mesure
1. Soutien au maintien des compétences	- DIESE (salariés) : soutien accru - DESETI (indépendants) : soutien accru - CSE : soutien accru
2. Allègement des charges	- Moratoire bancaire avec le soutien du Pays pour les prestataires - Allègements/moratoires fiscaux - Accompagnement pour la défiscalisation nationale
3. Soutien au tourisme intérieur	- Aides aux séjours dans les îles - Participation aux offres promotionnelles (Atout France)
4. Renforcement de la communication	- Renforcement des campagnes promotionnelles
5. Protocoles sanitaires	- Facilitation des Tests aux frontières - Formation des professionnels - Brigades de guides sanitaires
6. Soutien aux compagnies aériennes	- ACC dans la SEM ATN - Ouverture du capital d'ATN aux investisseurs publics d'Etat - Participation au capital de TN Hélicoptères - Mise en place d'un Fonds de soutien à la continuité territoriale intérieure
7. Schéma stratégique	- Elaboration de la feuille de route 2021-2025

PROVISoire



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION - Soutien au tourisme intérieur

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☒ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Développer le tourisme d'intérieur et affinitaire
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021.

PROBLEMATIQUE

Le tourisme polynésien de demain sera résolument inclusif et tourné vers le développement durable. Aussi, la population, appelée à participer à sa construction par le biais des travaux d'élaboration de la future feuille de route Fariira manihini 2025, devra également jouer un rôle plus important et devenir un acteur à part entière, celui-ci dispose en effet de ressources pouvant amortir les effets d'une prochaine crise extérieure et sans aucun doute assurer autant que faire se peut le maintien de l'activité touristique notamment dans les îles éloignées.

Le développement du tourisme d'intérieur ne pourra se faire qu'avec son pendant sur le marché métropolitain qui, avec le tourisme affinitaire reste complémentaire

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Soutien au tourisme intérieur

L'opération va consister d'une part à mettre en place des mesures incitatives destinées à la population locale et d'autre part développer une attractivité plus importante sur le marché de la France métropolitaine.

S'agissant des mesures incitatives :

- Mettre en place des aides aux séjours dans les îles ;
- Mettre en place de congés bonifiés pour les salariés tant du public que du privé séjournant dans les îles ;
- Travailler avec l'Etat sur des dispositifs incitatifs destinés aux fonctionnaires d'Etat en poste sur le territoire ;
- Organiser des salons de tourisme d'intérieur en présentiel et virtuel ;
- Favoriser le tourisme de proximité en développant les actions locales (événements sportifs, culturels...).

S'agissant du développement de l'attractivité sur le marché Français :

- Favoriser la continuité territoriale entre la France métropolitaine et la Polynésie ;
- Favoriser la continuité territoriale entre les îles de la Polynésie française ;
- Mettre en place un partenariat plus prégnant avec Atout France et participer aux offres promotionnelles ;
- Renforcer le développement du tourisme affinitaire.

IMPACT ET INDICATEURS

Indicateurs :

- Part de marché du tourisme local (objectif : + 15% par an sur les 4 prochaines années) ;
- Nombre des offres promotionnelles sur le marché métropolitain ;
- Nombre des offres promotionnelles sur le marché local ;
- Nombre de salons du tourisme organisés par an ;
- Nombre d'événements organisés dans les archipels.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	400	3 352 048,94
Dont :		
2021	100	838 012,23
2022	150	1 257 018,35
2023	150	1 257 018,35



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Diversification des marchés et promotion du tourisme

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☒ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Renforcement de la communication
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

La destination Tahiti et ses îles est principalement alimentée par 2 marchés : Les Etats-Unis et la France. Cette situation est notamment favorisée par un accès aérien (3 compagnies aériennes pour la France et 4 pour les US) et la mise en œuvre de campagnes de promotion adaptées.

La crise actuelle a remis les compteurs à zéro sur les marchés. Il convient de préparer leur réouverture qui sera rude face aux destinations concurrentes.

Le marché régional reste encore timide dans le paysage touristique polynésien alors que la demande de nos voisins du Pacifique est importante pour un développement de la desserte régionale afin notamment de développer les échanges de biens, de personnes et le tourisme dans le Pacifique.

En raison de l'impact de la crise sur les budgets des organismes de développement touristique, leur optimisation par la synergie des actions et compétences favorisera une relance structurée, résiliente et dans le temps.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

L'opération va consister en 3 axes : des actions dans le temps, des actions dans l'espace, des actions par marché/segment.

I/ actions dans le temps

- Court terme (6 mois-1 an): Action marketing

Les plans d'actions marketing seront définies/ajustées par marché et selon leur besoin et spécificité propre. Une évaluation mensuelle sera établie afin d'être réactif aux aléas de la crise et répondre rapidement aux opportunités de développement

- Moyen terme (1 an-3 ans): Data

Il y a un réel besoin en données, notamment pour les perspectives. Un travail de structuration des données à collecter, étudier et partager sera développé. L'investissement dans des outils de DATA ainsi que la montée en compétences d'analyses seront privilégiés.

- Long terme (3 ans-5 ans): Image et notoriété de la destination sur les marchés

Définir ensemble les marchés à développer, préparer ensemble la réouverture des marchés, diversifier ensemble les marchés existants.

II/ actions dans l'espace

Asie : Dans la continuité de la stratégie initiée en 2018, la reconquête des marchés asiatiques, notamment le Japon se fera par une relance par le prix. Identifier les segments de marché pour développer des campagnes de promotion adaptée.

Pacifique : Accompagner le développement de la desserte régionale et capter le tourisme affinitaire ainsi que le tourisme multi-destination.

III/ actions par marché/segment

Accentuer les efforts de promotions des niches : Luxe et Ultra-luxe, plongée, croisière, plaisance, tourisme vert, segment famille, tourisme culturel, segment MICE.
Développer les réseaux de distribution adaptés à ces segments.
Former les agents de voyage.

IMPACT ET INDICATEURS

Indicateurs :

- Nombre d'arrivée par marché ;
- Nombre des offres promotionnelles sur les marchés ;
- Taux de remplissage ;
- Nombre de vues ;
- Nombre d'engagements
- Nombre d'agents former.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	6 000	50 280 734,10
Dont :		
2021	2500	20 950 305,87
2022	2000	16 760 244,70
2023	1500	12 570 183,52



VALORISATION D'UNE PECHE ET D'UNE AQUACULTURE DURABLES

La pêche comprend, en Polynésie française, deux segments d'activité : la pêche artisanale, à finalité vivrière, et la pêche hauturière dont une partie conséquente de la production est destinée à l'exportation.

L'adoption d'une nouvelle politique sectorielle pour la pêche hauturière a favorisé la structuration et le nouvel essor de cette filière dans une orientation résolument éco-responsable de la pêcherie qui est reconnue par une certification internationale. La fermeture des frontières en 2020 a brutalement impacté cette activité qui n'a pu trouver sur le marché local les débouchés nécessaires à sa survie.

La pêche côtière se pratique à la fois dans les lagons et au large des côtes des îles. Elle est totalement intégrée dans le tissu socio-économique des îles mais reste peu diversifiée et peu structurée. Cette filière a cependant une importance croissante pour l'approvisionnement du marché local et le développement de l'économie des îles et contribue à la résilience des populations. La crise économique va faire peser encore plus de pression sur ces filières.

L'aquaculture est également en plein essor et possède indéniablement des atouts dont notamment un environnement sain et productif et un accompagnement scientifique continu. La filière est duale. Elle comporte d'un côté des exploitations de type semi-industriel nécessitant des techniques et des structures élaborées et d'un autre côté elle offre des opportunités de développement d'activités de dimension plus artisanale. Outre le développement d'activités durables, l'enjeu est également i) de limiter la pression sur les stocks sauvages en contribuant à la souveraineté alimentaire et ii) de lancer des filières éco-responsables visant l'économie circulaire et l'autonomie énergétique.

Objectif	Exemples de mesure
1. Soutien au développement de la pêche hauturière	- Prise en charge partiel du fret - Travaux de réaménagement du port de pêche de Papeete - Aide à la transformation/valorisation locale - Audits pour le maintien de la certification MSC Programme d'observateurs à bord des navires Prise en charge du carburant
2. Soutien à la pêche côtière	Réalisation d'infrastructures de proximité (darses, quais, ...) Programme de réhabilitation des installations de proximité existantes Soutien au prix du carburant Aides à l'équipement
3. Soutien au développement d'une aquaculture durable	Développement d'une zone biomarine à Faratea Nouvelles zones de nurseries crevettes à VAIA (Vairao) Aide à l'équipement



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Soutien au développement de la pêche hauturière

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Soutien au développement de la pêche hauturière
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

La Polynésie française s'est dotée d'une politique sectorielle de la pêche hauturière, adoptée à l'Assemblée de la Polynésie française en mars 2018. L'objectif est d'augmenter de manière durable la contribution de la filière à l'économie du Pays.

Plusieurs leviers sont mis à disposition : le développement des infrastructures du Port de pêche (programme de réaménagement du port de pêche), le soutien de cette filière à l'exportation mais aussi la poursuite du programme des observateurs à bord des navires (label MSC-pêche certifiée).

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Le soutien au fret aérien

Le soutien à l'exportation des produits de la pêche par la prise en charge d'une partie du fret aérien permet de soutenir cette filière qui rentre en concurrence avec d'autres pays producteurs, dont les coûts de production sont moindres.

La Polynésie française se doit encore pendant quelques années d'accompagner ses mareyeurs afin qu'ils puissent définitivement consolider leurs marchés.

Les observateurs à bord des navires

Ce programme s'inscrit dans la politique de coopération et de coordination régionale de collecte d'informations scientifiques sur les ressources marines exploitées et leur écosystème. Il doit permettre au Pays de répondre à ses obligations régionales, dont la mise à disposition des commissions thonières (WCPFC et IATCC) de données de pêche appropriées ainsi que d'informations scientifiques détaillées sur la biologie des espèces exploitées, des espèces accessoires (by-catch) et sur l'écosystème dans son ensemble, avec un taux de couverture minimum de 5% des campagnes de pêche. La pérennisation du programme est également nécessaire pour le maintien du label MSC de la pêche.

Prise en charge du carburant :

Maintenir un prix du carburant pour les pêcheurs professionnels leur permettant d'assurer la rentabilité de leurs unités de pêche, ce poste représentant une grande partie des frais de fonctionnement du navire.

IMPACT ET INDICATEURS

Indicateurs d'évaluations :

Nombre de kilos de poissons exportés

Couverture des campagnes de pêche

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	500	4 190 061,17
Dont :		
2021	200	1 676 024,47
2022	150	1 257 018,35
2023	150	1 257 018,35



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION - Soutien à la pêche côtière

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Soutien à la pêche côtière
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

La Polynésie française cherche à soutenir et développer sa pêche côtière car cette dernière contribue à la sécurité alimentaire de la population locale, à l'emploi dans tous les archipels de Polynésie française et au maintien des équilibres territoriaux.

Ce développement passe en premier lieu par le maintien des unités de production de la pêche côtière, qui représentent une flotte de 373 navires (potimara et bonitiers), pour une production de 2 292 tonnes, soit 25% de la production totale polynésienne de thons et espèces associées et par le développement des coopératives de pêche.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Aides aux pêcheurs côtiers et coopératives de pêche

Il convient de soutenir cette pêche côtière par un maintien des aides à l'investissement en accompagnement les professionnels (première acquisition de potimara, rénovation de coque en motorisation essence, aides au moteur et aux embases) mais aussi par un développement des coopératives de pêche en leur facilitant l'accès aux équipements frigorifiques (machines à glace et chambres froides) mais aussi aux équipements de transformation du poisson.

Création ou amélioration des installations de pêche

Un programme de réalisation d'infrastructures de proximité ou de réhabilitation des installations de proximité existantes est également programmé pour améliorer les conditions de fonctionnement des coopératives de pêche et des pêcheurs côtiers professionnels.

IMPACT ET INDICATEURS

Indicateur d'évaluation :

Nombre de kilos de poissons pêchés par la pêche côtière

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	450	3 771 055,06
<i>Dont :</i>		
2021	150	1 257 018,35
2022	150	1 257 018,35
2023	150	1 257 018,35



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Soutien à l'aquaculture durable

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Soutien au développement d'une aquaculture durable
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

La Polynésie française qui dispose d'une souche saine et performante de crevettes (production toute l'année avec des rendements entre 7 et 20 t/ha/an en bassins et bien plus en cages en lagon en aquaculture multitrophique intégrée) est actuellement en train d'organiser et d'optimiser sa filière crevettes (avec les projets de fermes en bassins à terre à la zone Biomarine de Faratea et en cages en lagon) qui produit actuellement près de 150 tonnes par an (soit plus de 3 fois la production d'il y a 10 ans) pour un objectif envisagé de l'ordre de 400 à 500 tonnes par an à court terme. Pour cela, il convient entre autres de construire une nouvelle zone de nurserie aux Eclosiers de Production de VAIA (EPV) situées à Vairao pour répondre aux futurs besoins des fermes.

En parallèle à cette filière connue et de mieux en mieux maîtrisée (ex : nouvelles techniques polynésiennes en cages lagunaires), la Polynésie française est en train de diversifier son offre en produits d'aquaculture afin d'assurer d'autres sources de protéines alimentaires. Pour cela, elle a lancé l'aménagement d'un lotissement à vocation aquacole d'une superficie d'environ 33 hectares, la zone Biomarine de Faratea, projet labellisé par le pôle Mer Méditerranée.

Projet phare et endogène pour dynamiser le secteur de l'Aquaculture. Il s'agit de créer un pôle de production intégrant les dernières innovations en matière d'aquaculture et de développement durable par la mise à disposition d'installations techniques communes financées par la puissance publique, et regrouper les porteurs de projets sur un même site en réalisant ainsi des économies d'échelle.

L'enjeu est de développer une aquaculture durable respectueuse de l'environnement en visant progressivement une économie circulaire (production locale d'aliment aquacole, valorisation des déchets, production d'énergie renouvelable), notamment à travers une aquaculture multi trophique intégrée (AMTI). Il s'agit également de faciliter la production durable de produits locaux sains (exempts de tous produits médicamenteux, c'est aussi l'engagement des porteurs de projet) et obtenus de façon éco responsable (notamment en préservant l'environnement). A terme, ce projet contribuera à la sécurité alimentaire et au développement de petites activités dans les îles éloignées. Le projet devrait également créer une émulation, un partage des savoir-faire et de techniques et permette de faire émerger de nouveaux projets (holothuries, bivalves, macroalgues, serres photovoltaïques, etc.). Ce projet s'inscrit comme une réponse à la pression de la pêche exercée dans les lagons polynésiens.

Ce projet participera au rayonnement du savoir-faire polynésien dans l'ensemble du bassin Pacifique et sera présenté comme un des fleurons de la technologie française en termes de projet éco-responsable.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Soutien au développement d'une aquaculture durable

Aménagement de la zone Biomarine de Faratea

Il s'agit de réaliser des infrastructures techniques communes (captage, puits de pompage, émissaires, réseaux, voieries, etc.) pour mutualiser certains investissements et mettre à disposition de porteurs de projets d'aquaculture et d'activités de biotechnologies des lots qu'ils pourront aménager selon leur activité, et même compléter pour viser l'autonomie énergétique (serres aquasolaires).

Les projets sélectionnés sont portés par des acteurs locaux qui envisagent des fermes, des unités de transformation et des écloseries dans différentes filières : crevettes, bénitiers (vivants et chair), produits d'aquariophilie, holothuries, huîtres comestibles, production d'aliments pour animaux à partir de production de larves d'insectes

En termes de planning, les travaux de construction du lotissement Zone Biomarine s'étalent sur 18 mois (2^{ème} semestre 2021 à fin d'année 2022).

Nouvelle zone de nurserie crevettes

La construction de cette nouvelle zone de nurserie constituée de bassins de plus grande dimension sous serre avec un éclairage naturel et une ventilation appropriée permettra d'une part d'augmenter la production de post-larves avec le même effectif humain (gain en ergonomie), avec une efficacité accrue liée à une meilleure gestion des bassins soumis à de fortes températures en saison chaude, notamment en raison du changement climatique.

D'autre part, elle pourra aider à la fourniture de géniteurs de qualité en saison chaude, ceux-ci pouvant être impactés par les fortes températures, notamment avec le changement climatique.

Dès 2021, sera lancé la phase PRO (conception détaillée du bâtiment) puis la phase EXE (planification de la construction) avec une phase travaux terminée en 2022.

Aide à l'équipement :

Dans le cadre du développement de la zone Biomarine de Faratea et des autres programmes de développement aquacole, une réforme des aides à l'aquaculture va être prochainement proposée pour améliorer les conditions d'octroi des aides liées à la création ou à la transformation des fermes aquacoles, aux équipements liés à la production et aux diverses études liées à ce secteur.

IMPACT ET INDICATEURS

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de post larves produites par les écloseries

Nombre de filières aquacoles

Qualité des filières et des produits

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	2 227	18 662 532,47
Dont :		
2021	150	1 257 018,35
2022	1077	9 025 391,77
2023	1000	8 380 122,35



LA PERLICULTURE A HAUTE VALEUR AJOUTEE

La perliculture est une activité à haute valeur ajoutée pratiquée dans les lagons des Tuamotu-Gambier et des Iles Sous-le-Vent par quelques producteurs majeurs et de nombreuses unités de petite taille.

La perliculture, premier secteur lié à l'exploitation des ressources marines en Polynésie française est une des principales victimes de la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. Ce secteur qui représente des milliers de professionnels s'est vu directement impacter par les mesures prises pour lutter contre la propagation du virus. Ainsi, la fermeture des frontières en 2020 a stoppé net la commercialisation et a mis en difficultés l'ensemble du secteur. La perliculture qui représentait alors près de 5 milliards de F CFP d'exportation n'est actuellement plus en mesure d'exporter ses produits perliers. Considéré hier encore comme un des moteurs de l'économie polynésienne, la perliculture se retrouve aujourd'hui complètement à l'arrêt. Cependant, et dans l'attente d'une reprise, ce secteur doit trouver des soutiens financiers pour sauvegarder les exploitations qui nécessitent un entretien en continu.

De plus, ce secteur souffre d'un grave manque d'organisation interne et une prise de conscience des acteurs ainsi qu'une réflexion en profondeur sur la révision du modèle actuel sont en cours. La maîtrise de l'approvisionnement (collectage, sélection) et la préservation de la santé des lagons sont également des enjeux majeurs du développement futur de cette filière.

Objectif	Exemples de mesure
1. Soutien à la commercialisation	- Soutien à la filière et aux exploitants impactés par la crise sanitaire et économique - Aides à l'organisation de ventes aux enchères - Soutien à la promotion - Création d'une AOC
2. Gestion de la qualité du milieu lagonaire	- Recherche sur l'influence des élevages perlicoles sur l'écosystème lagonaire - Système de surveillance des lagons par la valvométrie
3. Gestion des déchets lagonaire	- Charte de bonne pratique des producteurs du secteur perlicoles - Nettoyage des lagons - Rapatriement des déchets sur Tahiti et traitement des déchets.

PROVISOIRE



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION - Gestion de la qualité du milieu lagunaire

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Perliculture à haute valeur ajoutée
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021.

PROBLEMATIQUE

De nombreuses études ont souligné que le développement intensif de la perliculture peut entraîner d'importantes modifications de l'écosystème.

Dans certains cas, ils peuvent impacter très fortement la filière et une grande partie de l'écosystème en induisant une dégradation de la qualité des perles, des mortalités massives des cheptels et une perte de biodiversité.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Surveillance et gestion de l'écosystème lagunaire

En cohérence avec les travaux engagés par l'UPF sur l'empreinte écologique de la perliculture, le projet a pour objectif de caractériser l'influence des élevages d'huîtres perlières en Polynésie française sur l'écosystème lagunaire.

Il s'agit d'approfondir notre compréhension du lien entre deux composantes majeures des écosystèmes perlicoles : la « diversité » (des communautés) et la « productivité ». Il propose une analyse des systèmes pélagiques et benthiques et de leurs interactions. Le projet sera organisé en 3 phases complémentaires :

- caractérisation des principaux types d'impacts de la perliculture (sur les communautés planctoniques, sur la sédimentation particulaire, sur la régénération de nutriments), en lien directement avec les pratiques d'élevage.
- identification de paramètres clés, avec pour chacun d'entre eux une grille de lecture adaptée au contexte des écosystèmes lagunaires de Polynésie, afin de constituer une première liste d'indicateurs de suivi potentiels.
- mise en oeuvre de plusieurs séries d'expérimentations afin de valider l'efficacité des indicateurs sélectionnés (variabilité, redondance, complémentarité) à partir d'une approche comparative réalisée sur plusieurs sites contrastés.

Système de surveillance des lagons par la valvométrie

En 2017-2020, un projet pilote de mise en place d'un système de surveillance automatisé de la qualité de l'eau par suivi en temps réel d'huîtres perlières équipé de valvométrie HFNI (MolluSCAN eye®) avait permis de suivre l'activité de plusieurs lots d'huîtres à Takapoto et Takaroa. En outre cette méthode d'observation a permis d'identifier les périodes de pontes des huîtres en temps réel et de suivre la croissance individuelle de chaque huître connectée.

Il a été mis en évidence que l'environnement impact fortement l'activité des huîtres (arrêt de la croissance lorsque la température dépasse 30°C, variation de l'effort de reproduction en fonction de la profondeur).

Le présent projet propose de ré-installer à Takapoto d'un système de surveillance automatisé sur deux lots d'huîtres équipés de valvomètres dans deux environnements différents. Un lot à -5m et un lot à -16m avec en parallèle un suivi plus régulier des paramètres environnementaux associés.

Simultanément, un troisième lot sera installé à Takaroa, un lagon fortement dégradé, et permettra la comparaison de l'effort de reproduction des huîtres sur deux îles contrastées sur les conditions de collectage.

L'objectif est de mieux comprendre les paramètres clés influençant l'activité et la santé des huîtres perlières pour évaluer le potentiel de l'huître comme indicateur de perturbation environnemental.

IMPACT ET INDICATEURS

Indicateur d'évaluation :

Mise à disposition d'indicateurs de suivi environnemental en lien avec l'impact des fermes perlicoles

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	40	335 204,89
Dont :		
2021	16	134 081,96
2022	15,5	129 891,90
2023	8,5	71 231,04



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Soutien à la perliculture

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	La perliculture à haute valeur ajoutée
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

Après 30 ans de croissance rapide, la filière est en déclin depuis 20 ans, avec une aggravation déclenchée par la crise financière de 2008-2009 puis la crise sanitaire et économique de 2020. Afin de relancer le moteur de croissance de la filière, la PCT doit développer de nouvelles voies de commercialisation, mieux capitaliser sur son image de produit de luxe, et garantir à l'acheteur la qualité de son approvisionnement.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

1. Soutien aux perliculteurs pour la valorisation de leur production

Face à la domination des grossistes sur les marchés internationaux au détriment des producteurs, le Pays souhaite soutenir le développement des services et des voies de commercialisation permettant aux producteurs perliers de mieux valoriser leurs productions à la vente. Il s'agit en outre de mettre en place à Tahiti un lieu de vente à disposition des producteurs perliers (avec formation au tri), notamment pour favoriser l'organisation locale de ventes aux enchères ou de ventes groupées.

2. Soutien à la promotion :

La volonté publique d'accompagner la promotion des produits perliers ne s'est jamais démentie depuis les prémices du développement de la filière, notamment en contrepartie de la perception du DSPE. Sur la base d'un diagnostic de la stratégie promotionnelle menée pendant ces 5 dernières années avec les partenaires privés, un nouveau plan à 5 ans sera défini. Celui-ci sera optimisé pour prendre en compte les évolutions d'une demande locale et internationale impactée par le contexte économique actuel. Les efforts promotionnels devront à la fois venir renforcer le positionnement de la PCT sur les marchés existants et ambitionner de développer de nouveaux marchés.

3. Mise en place d'une labellisation de la PCT :

L'image et le positionnement de la PCT en tant que produit de luxe doivent être préservés sur les marchés internationaux. Or, l'offre polynésienne actuelle se définit par une forte proportion de perles de qualité inférieure et un manque de segmentation de la qualité, tirant le prix moyen de la PCT vers le bas.

Segmentation, vérification et traçabilité sont devenus les pierres angulaires de la chaîne de valeur et d'approvisionnement de la PCT pour l'acheteur. De plus, le point d'export centralisé depuis Tahiti permet de capitaliser sur la provenance garantie des produits.

Le Pays mettra en place, en concertation avec les acteurs de la filière, une marque de garantie venant certifier les lots respectant des critères de qualité et de conditions de production.

IMPACT ET INDICATEURS

La structuration de la commercialisation à partir des producteurs devrait rééquilibrer la distribution des marges le long de la chaîne de valeur.

Indicateurs : volume de perles vendues dans le cadre des ventes aux enchères agréées

La nouvelle stratégie de promotion devrait permettre de consolider les ventes de PCT sur les marchés historiques mais également développer de nouveaux marchés, notamment les grandes maisons de luxe françaises.

Indicateurs :

- Nombre de partenariat développé avec les maisons de luxe
- Volume de perles vendues sur les nouveaux marchés

La marque de garantie devrait permettre de valoriser les perles de qualité et attirer de nouveaux profils d'acheteurs.

Indicateurs : nombre de perles certifiées ; nombre de producteurs certifiant leurs perles

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	370	3 100 645,27
Dont :		
2021	130	1 089 415,91
2022	120	1 005 614,68
2023	120	1 005 614,68



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
 FICHE OPERATION – Gestion des déchets lagunaires

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	La perliculture à haute valeur ajoutée
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

Depuis quelques années, les enjeux prioritaires de la Polynésie française sont intimement liés à la préservation de l'environnement et au développement durable des activités économiques. La filière perlicole n'échappe pas à ce processus de sensibilisation et doit aujourd'hui effectuer une transition éco-responsable. La perliculture est une activité génératrice de déchets plastiques (cordes, bouées, collecteurs, grillage) dont les quantités de production sont de l'ordre de plusieurs milliers de tonnes par an. A ce jour il n'existe aucune gestion de ces déchets qui sont soit abandonnés dans les lagons ou brûlés sur les motu et engendre ainsi une importante pollution aux micro plastiques, une pollution irréversible des sols et une pollution visuel dégradante pour l'image de nos îles.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

1. Nettoyage des lagons :

Chaque lagon perlicoles a accumulés des quantités de déchets phénoménales, de l'ordre de plusieurs milliers de tonnes (3800 tonnes pour Takaroa). Le coût d'une opération de nettoyage étant évalué à 1 M cfp par tonne de déchet sorti du lagon et envoyé au CET de Paihoro, l'enjeu principal de cette action est de définir une méthode de nettoyage efficace avec l'implication des perliculteurs et des communes. Des îles prioritaires devront être définies ainsi que des zones de nettoyage prioritaires au sein de chaque lagon.

2. Mise en place d'une filière de traitement des déchets perlicoles :

Au vu des volumes de déchets à traiter, un rapatriement vers Tahiti est indispensable. Il s'agira de définir une chaîne de transport efficace (de la ferme au quai du village puis de l'île vers Tahiti) et des solutions de tri et de pré-traitement (broyage pour réduire les volumes). Les initiatives de revalorisation de ces déchets devront être soutenues. Des mécanismes de financement de l'ensemble de la filière de traitement devront être identifiés. Au cours des prochaines années, opération pilote seront déployer afin de mieux cerner les contraintes et coûts de la mise en place d'une telle filière.

3. Une charte de bonne pratique pour évoluer vers une production respectueuse des piliers du développement durable :

La production d'une perle doit être respectueuse de son environnement et pour atteindre cet objectif, la gestion des déchets est indispensable. Néanmoins pour être réellement ancrée dans le développement durable, la perliculture doit être socialement équitable tout en restant économiquement viable. La mise en place d'une charte de bonne pratique devra permettre à chaque professionnel de connaître les critères nécessaires au respect du développement durable.

IMPACT ET INDICATEURS

Le nettoyage des lagons devra permettre de réduire le stock historique de déchets accumulés dans les îles pericoles et la mise en place d'une filière de traitement doit permettre à chaque ferme perlière de traiter les déchets qu'il produira lors de son activité.

Indicateur : Volume de déchets traités par an ; volume de déchets présent sur l'île.

La charte de bonne pratique doit permettre à chaque perliculteur d'évoluer vers des pratiques de production éco-responsable et socialement équitable afin l'ensemble de la filière pericoles polynésienne s'oriente vers une filière réellement durable.

Indicateur : Nombre de fermes signataires de la charte.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	300	2 514 036,70
Dont :		
2021	150	1 257 018,35
2022	100	838 012,23
2023	50	419 006,12



SECURISER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

L'agriculture polynésienne, confrontée au morcellement et à la rareté des disponibilités foncières, et à l'étroitesse du marché, peine à se développer et à gagner en compétitivité pour rivaliser avec la concurrence des produits importés. Le secteur agricole, qui repose, pour l'essentiel, sur de petites unités de production dispersées et peu organisées représente encore toutefois près de 18% des actifs. La fermeture des frontières de la Polynésie française en 2020 suite à l'épidémie de COVID 19, a de nouveau mis en évidence l'extrême dépendance de la Polynésie vis-à-vis des denrées alimentaires importées de l'extérieur, notamment des produits amylacés de base (farines, riz, pâtes, ...) et des produits agro-transformés, en même temps qu'elle a démontré le poids de l'activité touristique dans la commercialisation de certaines productions.

Le renforcement de l'autonomie alimentaire de la Polynésie française est donc devenu un objectif prioritaire, comme enjeu de santé publique, mais également comme élément de nature à accroître notre résilience face au réchauffement climatique et la protection de notre environnement.

Le schéma directeur, en cours de finalisation, servira cet objectif d'amélioration de l'autonomie alimentaire. Il repose sur la notion de systèmes alimentaires territorialisés, déployés dans tous les archipels et qui visent à produire sur le territoire de quoi alimenter la population de façon saine, équitable et durable. Il privilégie notamment l'agriculture familiale et les réseaux de petites entreprises d'agro-transformation et soutient les circuits alternatifs à la grande distribution de façon à mieux partager la valeur ajoutée créée et valoriser les produits dans des filières de proximité.

Objectif	Exemples de mesure
1. Soutenir l'augmentation de la production	- Aménagement et location de terres agricoles
2. Soutenir la commercialisation	- Favoriser les circuits courts (marchés) - Quotas d'approvisionnement pour les cantines scolaires - Augmentation des quotas de bois local dans les constructions publiques - Réalisation d'ateliers d'agro-transformation - Réalisation d'atelier de valorisation du bois - Création de structures destinées à la production de viande locale dans les archipels périphériques
3. Partenariats avec les communes	- Partage de compétences pour le développement d'une agriculture durable pour réalisation conjointe de projets agricoles - Définition de zones agricoles prioritaires - Développement de pépinières dans les communes
4. Mise en œuvre du schéma directeur à 10 ans	- Plan de sécurité alimentaire - Plan agriculture durable et résiliente - Structuration de la commercialisation - Développement de lotissements agricoles - Rationalisation de la production bovine



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Aménagement de lotissements agricoles

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Sécuriser l'autonomie alimentaire
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2020

PROBLEMATIQUE

Mis en évidence comme le premier enjeu de la politique agricole, l'accès au foncier continue à représenter un obstacle important au développement de l'agriculture. En dépit d'un très vaste espace océanique et une ZEE (zone économique exclusive) importante, la Polynésie française présente une surface de terres émergées limitées (4 000 km²) dont l'exploitation est contrainte par la rudesse du relief (îles hautes) ou les difficultés d'accès à l'eau (atolls notamment).

Plus généralement, les activités agricoles et notamment d'élevage se voient de plus en plus contestée du fait de la concurrence avec d'autres usages (urbanisation, tourisme, spéculation foncière).

Pour atteindre l'objectif fixé par le gouvernement d'augmentation de la sécurité alimentaire du Pays, il est nécessaire d'augmenter la production agricole et donc de faciliter l'accès au foncier des exploitants et jeunes en phase d'installation. A ce titre, en complément des mesures de soutien techniques et financières à l'aménagement des terres privées, plusieurs projets de création ou d'extension de lotissements agricoles sur terres domaniales sont en cours. Ce programme est déployé sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française. L'aménagement agricole de notre Pays ne saurait cependant faire l'impasse d'un soutien public au développement des fonciers privés.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Soutenir l'augmentation de la production par l'aménagement de lotissements agricoles

La direction de l'agriculture est affectataire de plusieurs grands domaines agricoles sur lesquels des aménagements sont nécessaires (pistes, réseaux hydrauliques) pour leur exploitation.

Pour la période 2021-2023, 6 domaines les plus importants ont été identifiés (l'Herbier à Hiva Oa (270 ha), Vaihi à Nuku Hiva (330 ha), Boubée à Raiatea (190 ha), Martin à Raiatea (275 ha), Arnaud à Raiatea (30 ha), Punui à Vairao (57 ha), soit 1152 ha.

La direction de l'agriculture poursuit également l'aménagement des domaines agricoles qui lui sont affectés en réalisant des extensions, en améliorant / créant de nouvelles pistes agricoles, en améliorant / créant des réseaux hydrauliques. Programme 2020-2023 : lotissement agricole Taipivai à Nuku Hiva, domaine de Faaroa à Raiatea, domaine de Faahue à Tahaa, domaine METUARII.

La méthodologie mise en place pour atteindre l'objectif d'aménagement est la suivante :

- Etape 1 : Réalisation d'une étude préalable d'aménagement foncier permettant de :
 - o Réaliser un état des lieux de la zone à aménager (environnemental, physiques, ressources en eau)
 - o Réaliser une étude d'aménagement global comprenant l'ensemble des ouvrages à réaliser (routes d'accès et voies de desserte, lots agricoles et étude hydraulique)
- Etape 2 : Mission de maîtrise d'œuvre complète dans le cadre de la réalisation des études (APD-PRO) et des travaux (ACT, DET, AOR) ;
- Etape 3 : Réalisation des travaux d'aménagement du domaine

Le soutien à l'aménagement des terres privées se fait par le dispositif des aides à la filière agricole qui actuellement propose un soutien financier entre 50 et 70% des dépenses éligibles plafonnées à 25 millions de francs XPF par bénéficiaire.

Ce dispositif ne permettant pas un levier suffisant pour désenclaver les grands fonciers privés (liés aux coûts importants d'aménagement), un nouveau dispositif réglementaire sera présenté dès l'entame de l'année 2021 pour soutenir l'accessibilité foncière dans un but de relance économique (création d'emplois agricoles ; ouverture à l'urbanisation)

IMPACT ET INDICATEURS

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- augmentation des surfaces agricoles utilisées (indicateurs : surfaces de terres privées et de lotissement aménagées et exploitées, taux de mise en valeur)
- installation de nouveaux exploitants agricoles (indicateurs : nombres de jeunes agriculteurs installés sur les lots agricoles)

COÛT		
	Millions F CFP	€
Coût global	3 000	25 140 367,05
Dont :		
2021	500	4 190 061,17
2022	900	7 542 110,11
2023	1600	13 408 195,76



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
 FICHE OPERATION – Ateliers agro-alimentaires

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Sécuriser l'autonomie alimentaire
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	novembre 2020

PROBLEMATIQUE

L'alimentation des ménages en Polynésie française dépend encore fortement des aliments importés amyliacés de base (riz, pâtes, farines...) et de l'industrie agro-alimentaire internationale.

Or des perspectives existent en matière de conditionnement et transformation des productions primaires locales (coco, uru, taro, produits carnés...) de nature à diversifier l'offre et à favoriser la commercialisation des produits locaux en répondant de manière adaptée aux attentes des consommateurs et de la restauration collective. Cependant les investissements nécessaires dans le secteur de l'agro-transformation sont extrêmement lourds et leur rentabilité est fragilisée par l'étroitesse du marché, ce qui freine les porteurs de projets.

Les exploitants agricoles rencontrent de plus, ponctuellement ou de façon saisonnière, des difficultés d'écoulement de leurs productions sur le marché du frais, ce qui entraîne des pertes financières non négligeables.

La construction d'ateliers d'agro-transformation permettra une valorisation des produits agricoles sous une forme transformée, permettant une meilleure conservation des produits agricoles et une ouverture à de nouveaux marchés de consommation locaux, régionaux et internationaux.

Le projet de construction d'ateliers d'agro-transformation vise donc le développement des filières agricoles par la valorisation des récoltes en produits préparés.

La valorisation des productions par la surgélation et la conservation en froid négatif est une alternative intéressante et innovante pour les producteurs polynésiens avec pour finalité l'écoulement de leur production agricoles.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Soutien à la commercialisation des produits agricoles locaux par la construction d'ateliers d'agro-transformation.

La direction de l'agriculture a lancé depuis 2017, un programme de construction d'ateliers d'agro-transformation en se basant sur les principes suivants :

- Atelier d'agro transformation à taille humaine avec une production inférieure à 500 kg/jour ;
- Concept livré à « blanc », sans équipements techniques spécifiques mais avec les alimentations nécessaires en attente ;
- Conception éco-responsable (ventilation traversante ; panneau solaire...) ;

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des 12 premiers ateliers d'agro transformation a été lancé en 2019 et les marchés de travaux en 2020.

Une deuxième vague de construction de 9 nouveaux ateliers d'agro transformation dans les archipels éloignés est prévu à partir de 2021. Afin d'y parvenir, il est prévu les étapes suivantes :

- 2020-2021 : identification des sites d'implantations ;
- 2021 : élaboration, passation et exécution des marchés de MOE (un marché alloti par site d'implantation) ;
- 2022-2023 : élaboration, passation et exécution des marchés de travaux ;
- 2023 : appel à candidature pour l'exploitation des ateliers.

IMPACT ET INDICATEURS

Les résultats attendus sont les suivants :

- 1- Résultats immédiats : indicateur quantitatif : nombre d'ateliers construits – création d'emplois ;
- 2- Résultats intermédiaires (effets) : augmentation du Chiffre d'affaire des exploitations agricoles par la valorisation des invendus non écoulés sur le marché du frais (indicateur quantitatif : Chiffre d'affaire des exploitations et des ateliers d'agroT.) ;
- 3- Résultats finaux (impacts) : il y a un développement de l'activité économique des zones (îles, communes) où sont implantées les ateliers d'agroT. (Indicateur qualitatif : nombre d'entreprises (ou de patentes) d'agro-transformation créés sur ces zones (source CCISM ou DICP), nombre d'emploi créés directs), % d'incorporation dans le réseau des cantines scolaires.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	600	5 028 073,41
Dont :		
2021	100	838 012,23
2022	250	2 095 030,59
2023	250	2 095 030,59



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
FICHE OPERATION – Abattoirs délocalisés

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Sécuriser l'autonomie alimentaire
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

Dans les archipels, les éleveurs font face à des difficultés d'écoulement de la production : le manque d'abattoir ou de réglementation adaptée dans les archipels empêchant tout débouché commercial légal met en péril la pérennité de ces élevages et empêche le développement de certaines filières. En effet, pour écouler leur production et développer leur activité, les éleveurs doivent pouvoir commercialiser une viande présentant les garanties sanitaires nécessaires.

A ce titre, et afin de pouvoir développer les filières d'élevage dans tous les archipels en tenant compte des spécificités de chacun, différentes structures d'abattage et de traitement des carcasses seront mises en place de nature à permettre un écoulement des productions sur les circuits formels.

En complément, des mesures spécifiques de soutien aux éleveurs seront également développées afin d'améliorer les conditions sanitaires des élevages encore souvent impactées par certaines maladies persistantes comme la brucellose porcine, les salmonelloses en élevage de poules, la loque américaine...

Contre la brucellose, renforcement de l'accompagnement technique et vétérinaire des groupements d'éleveurs).

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Création de structures destinées à la production de viande locale dans les archipels périphériques

Les structures d'abattage et de conditionnement prévues sont les suivantes :

Des aires d'abattage aménagées (AAA) pour les îles où l'élevage bovin est prédominant mais où les volumes produits sont insuffisants pour justifier la création d'un abattoir, Huahine, Tubuai et Hiva Oa. Leurs produits pourront faire l'objet d'une commercialisation en magasin et dans la restauration à l'exception des collectivités.

Des établissements de traitement du gibier (ETG) pour les îles qui commercialisent essentiellement de la chèvre et souhaitent atteindre le marché de Tahiti : Ua Huka et Ua Pou aux Marquises. Leurs produits pourront faire l'objet d'une commercialisation dans tous les circuits : en magasin, dans la restauration et à destination des collectivités.

Des abattoirs multi-espèces pour les îles à plus forte population susceptible de fournir (ou s'approvisionner via) les autres îles de l'archipel et dans lesquelles plusieurs types d'élevage sont développés ou présentent un potentiel : Raiatea et Nuku Hiva. Leurs produits pourront faire l'objet d'une commercialisation dans tous les circuits : en magasin, dans la restauration et à destination des collectivités.

Enfin, l'abattoir territorial de Papara en service depuis plus de trente ans nécessite des investissements permettant sa continuité, ainsi qu'une phase d'études à lancer pour la réalisation d'un nouvel abattoir en remplacement, optimisé techniquement et en qualité environnementale et sanitaire.

Des mesures supplémentaires d'aides financières seront mises en place ciblées sur la mise aux normes des bâtiments d'élevage (notamment poule pondeuse et porcherie) et le traitement des effluents, la mise en œuvre de plans de lutte contre la brucellose porcine, la réalisation de plan de surveillance des élevages par les groupements de producteurs.

IMPACT ET INDICATEURS

Dans le cadre de l'ambition de sécurité alimentaire du Pays, l'objectif est d'accroître la production et la consommation des productions animales locales, pour améliorer les réseaux de consommation en circuit court et développer l'activité économique des éleveurs et des îles.

Les indicateurs suivis seront les suivants :

- nombre et type de structures d'abattage mises en place, volumes des productions traitées ;
- évolution des productions animales dans les îles, répartition des productions sur les différents circuits de distribution ;
- prévalence des maladies animales dans les élevages

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	600	5 028 073,41
Dont :		
2021	100	838 012,23
2022	250	2 095 030,59
2023	250	2 095 030,59



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Zones de stockages agro-alimentaires

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Sécuriser l'autonomie alimentaire
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2020

PROBLEMATIQUE

De par son étendue, les questions de chaînes d'approvisionnement (*supply chain*) en Polynésie française sont très complexes, d'autant plus sur les produits fragiles comme ceux de l'agriculture. La grande quantité d'îles concernées et la saisonnalité des productions, rend la prise en charge de ce service par un privé impossible. Ainsi les domaines portuaires dans les îles, y compris Tahiti, constituent des emplacements propices à l'installation de hangars de stockage en permettant de mettre à disposition des producteurs agricoles des zones dédiées et adaptées aux conditions de stockage de leurs produits mais aussi d'accroître la capacité du Pays à assurer la collecte et l'expédition de produits agricoles.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Améliorer les chaînes d'approvisionnement en développant les zones de stockages agro-alimentaires

Cette mesure se déroule en trois étapes :

1. le réaménagement et la réhabilitation des trois hangars aux Iles Sous Le Vent à travers une mission d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre et,
2. la construction, l'agrandissement et l'aménagement de quatre hangars aux Iles Marquises à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage.
3. pour Tahiti et les Hubs aux Tuamotu-Gambier, un projet d'étude global de la filière agricole et des circuits de distribution sera réalisé pour permettre de définir les besoins de stockage et de conditionnement.

Ces zones de stockage ont pour objectif le maillage du circuit de commercialisation des produits agricoles et de fournir des moyens plus aptes aux services du Pays afin d'assurer une meilleure gestion de la collecte et de l'expédition de produits agricoles et avoir ainsi une vue d'ensemble renforcée des circuits de distribution.

IMPACT ET INDICATEURS

L'objectif est de fournir des moyens adaptés aux agriculteurs, y compris le maintien de la chaîne de froid, pour stocker leur produits avant le transport vers Tahiti ou à l'international.

Les indicateurs :

- Taux d'occupation des hangars
- Volume de produits agricoles « fragiles » exportés des îles
- Taux de perte des produits fragiles

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	1 100	9 218 134,58
Dont :		
2021	500	4 190 061,17
2022	600	5 028 073,41
2023	150	1 257 018,35



REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE

La Polynésie française a adopté un plan de transition énergétique servant trois objectifs : changer de modèle énergétique en réduisant drastiquement la dépendance aux énergies fossiles, modifier les comportements de consommation et changer de modèle économique afin d'assurer une plus grande transparence des coûts et des prix et assurer une plus grande pluralité des acteurs. Les actions de court terme encouragent l'investissement des ménages et des entreprises dans des équipements de production d'énergie solaire.

Le Plan de Transition énergétique (PTE) de la Polynésie française affiche les objectifs suivants :

- Changer de modèle énergétique en réduisant drastiquement la dépendance aux énergies fossiles ;
- modifier les comportements liés à la consommation énergétique ;
- Changer de modèle économique afin d'assurer une plus grande transparence des coûts et des prix et assurer une plus grande pluralité des acteurs.

Les principaux objectifs de la politique énergétique sont :

- Renforcer l'autonomie énergétique de la Polynésie française ;
- Maîtriser la facture énergétique de la Polynésie française ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le recours aux énergies fossiles ;
- Lutter contre le réchauffement climatique.

Le principal chiffre du plan de transition énergétique est l'atteinte de 75% d'énergies renouvelables dans le mix électrique à 2030.

Les mesures de moyen terme ambitionnent de favoriser l'émergence de nouvelles unités de production décarbonées et la modernisation des équipements de transport, dans une perspective d'économie de l'énergie produite.

Objectif	Exemples de mesure
1. Développement des énergies renouvelables	- Programmes de fermes solaires (AMI) - Programme de centrales mixtes dans les îles éloignées - Soutien à l'équipement des ménages et entreprises - Encouragement à l'achat de véhicules électriques (bonus/malus)
2. Modernisation des réseaux	- Modernisation et mise à niveau des réseaux de transport de l'énergie
3. Maîtrise du prix de l'électricité	- Création d'un fonds pour l'homogénéisation du prix de l'électricité - Renégociation de la concession EDT

PROVISoire



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Solidarité pour les prix de l'électricité

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☒ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Energie et solidarité
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Mai 2021

PROBLEMATIQUE

En dehors de l'île de Tahiti, les services publics de distribution de l'électricité en Polynésie française sont tous déficitaires au regard des charges d'exploitation et du coût de production de l'électricité.

Ce déséquilibre est principalement dû à leur insularité (système électriques isolés et non interconnectés, difficultés de desserte) ou à leur taille (faible densité d'usagers, coûts fixes importants, etc.).

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Afin de combler les déficits d'exploitation des services publics de distribution d'électricité, il est prévu d'instituer, par une loi du pays, un dispositif de solidarité des prix garantissant à chaque gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité le versement, par la Polynésie française, d'une compensation financière. En contrepartie de cette compensation, chaque gestionnaire de réseau s'engage à appliquer un prix moyen proche du prix de référence de l'électricité défini par le Pays.

Pour mettre en place cette « compensation de péréquation », le Pays instaure une taxe de solidarité prélevée par le gestionnaire de réseau et reversée au fonds du dispositif de solidarité. Le Pays versera par la suite un montant de compensation à chaque gestionnaire de réseau.

IMPACT ET INDICATEURS

- ➔ Réduire les déficits budgétaires des différents réseaux électriques (pouvant dégager des marges de manœuvre pour le financement d'équipements de production plus vertueux)
- ➔ Harmoniser le prix de l'électricité en Polynésie française
- ➔ Permettre aux régies communales d'assurer une gestion d'un service public de distribution de l'électricité efficient, permettant d'accroître la qualité de service et mieux garantir sa continuité

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	1 000	8 380 122,35
Dont :		
2021	1000	8 380 122,35
2022	0	0,00
2023	0	0,00



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Extension de la production hydroélectrique (Marama Nui)

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Transition énergétique
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

Le plan de transition énergétique et le code de l'énergie de la Polynésie française ont fixé l'objectif de 75 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance 2030 sur l'ensemble de la Polynésie française.

L'île de Tahiti, où se concentre la majorité du besoin électrique de la Polynésie française, possède un fort potentiel de production renouvelable issu des énergies hydraulique et solaire, ces deux moyens de production fournissant déjà 36 % du besoin actuel d'électricité de l'île en 2019.

Aussi l'objectif de 75 % passera nécessairement par le développement de nouvelles installations hydroélectriques ou à défaut, par l'optimisation de production de celles déjà existantes.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

En 2020, Marama Nui a soumis à l'instruction du service des énergies un projet de « déplacement » d'un ouvrage hydroélectrique dans la concession de la Moyenne Papenoo, de la cote 85 à la cote 95.

Le projet intitulé « Hydromax – Cote 95 » consiste à construire une nouvelle retenue similaire à celle implantée cote 85, à une altitude de +10 m (soit 600 m en amont) afin de gagner en hauteur de chute et ainsi en productible.

En effet, l'ouvrage actuel de cote 85 ne permet pas d'optimiser la production électrique du fait que les turbines installées à la centrale de Papenoo 0 ne puissent pas être exploitées à leur rendement optimum (8 MW au lieu de 10 MW).

Ainsi, le gain de chute permettra une optimisation de la production hydroélectrique qui passera de 24,3 GWh/an à 28,8 GWh/an, soit une augmentation du productible de + 4,5 GWh/an.

Dans le cadre de l'instruction du projet, le SDE est le service instructeur au titre des forces hydrauliques, en application de la délibération n° 84/1049 AT du 28 décembre 1984 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique et de l'arrêté n°150/CM du 27/02/1985 relatif à la forme et à la procédure d'instruction des demandes en concession ou en autorisation et des déclarations d'utilité publique des ouvrages hydrauliques.

IMPACT ET INDICATEURS

- ➔ Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans le mix électrique de Tahiti (+2.5% de la production hydroélectrique soit +1% de production renouvelable) ;
- ➔ Accroissement de 4.5 GWh/an de la production renouvelable.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global *	1 600	13 408 195,76
Dont :		
2021	0	0,00
2022	500	4 190 061,17
2023	1100	9 218 134,58

* dont 37% de défiscalisation métropolitaine, investissement porté par Marama Nui dans le cadre de la concession de la Moyenne Papenoo



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Réglementation énergétique des bâtiments

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☒ Préserver la cohésion sociale ?
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Transition énergétique
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021 (pour application en 2022/2023)

PROBLEMATIQUE

La Polynésie française s'est engagée dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre et dans un plan de transition énergétique. Afin d'atteindre ses objectifs, il convient de réduire les besoins énergétiques, ce qui passe notamment par la mise en place d'une réglementation énergétique des bâtiments.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Le projet consiste à créer puis à adopter une réglementation énergétique adaptée au climat des archipels, aux spécificités des constructions locales et aux différentes typologies de bâtiments.

Elle visera notamment à :

- Recourir à l'énergie solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire ;
- Favoriser les conceptions traversantes des locaux afin de favoriser la ventilation naturelle ;
- Mettre en place des brasseurs d'air ;
- Réduire les apports thermiques (protections solaires, isolation, etc.) et donc réduire les besoins en climatisation.

IMPACT ET INDICATEURS

- Augmentation de la part d'énergies renouvelables
- Baisse de la demande électrique des bâtiments concernés (parc bâti neuf)
- Amélioration du confort des occupants
- Valorisation des ressources locales

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global *	46	385 485,63
Dont :		
2021	36	301 684,40
2022	10	83 801,22
2023	0	0,00

* Prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place de la REBPF : 36 millions et élaboration d'un guide des solutions, supports de communication, publicité : 10 millions (estimation)



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
FICHE OPERATION – SWAC

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Transition énergétique
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	En cours depuis juillet 2016

PROBLEMATIQUE

Le plan de transition énergétique et le code de l'énergie de la Polynésie française ont fixé l'objectif de 75 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance 2030 sur l'ensemble de la Polynésie française.

L'île de Tahiti, où se concentre la majorité du besoin électrique de la Polynésie française, bénéficie d'un contexte et d'une expertise favorable à l'utilisation de la climatisation par eau froide des profondeurs notamment par le Centre Hospitalier de Polynésie française, qui représente à lui seul presque 5% de la consommation électrique de Tahiti.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Le système dénommé SWAC CHPF devra permettre la substitution complète de la production de froid des groupes frigorifiques des entités MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique – bâtiment principal du CHPF) et du Centre 15 cumulés par l'installation d'une canalisation de puisage d'eau de mer en grandes profondeurs, d'un système de pompage d'eau de mer, d'un système d'échange d'énergie thermique et d'un système de distribution d'eau douce glacée vers les lieux de livraison au sein du CHPF.

Les différents marchés publics d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de travaux sont en cours et la mise en service de l'ouvrage est prévue pour fin 2021.

IMPACT ET INDICATEURS

- ➔ Économies de 10 à 12 GWh/an sur la facture électrique du CHPF soit environ 350 millions F CFP d'économies ;
- ➔ Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans le mix électrique de Tahiti (environ 2%).

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global *	3 600	30 168 440,46
Dont :		
2021	1600	13 408 195,76
2022	10	83 801,22
2023	0	0,00

* dont 2 000 consommés avant 2021



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
FICHE OPERATION – Fermes solaires

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Transition énergétique
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

Le plan de transition énergétique et le code de l'énergie de la Polynésie française ont fixé l'objectif de 75 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance 2030 sur l'ensemble de la Polynésie française.

L'île de Tahiti, où se concentre la majorité du besoin électrique de la Polynésie française, possède un fort potentiel de production renouvelable issu des énergies hydraulique et solaire, ces deux moyens de production fournissant déjà 36 % du besoin actuel d'électricité de l'île en 2019.

Aussi l'objectif de 75 % passera nécessairement par le développement des installations solaires photovoltaïques (PV), et notamment des centrales au sol de plusieurs mégawatts.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

En 2021, un appel à projets visant à réaliser 30 MW de projets de fermes solaires avec stockage à Tahiti sera lancé. Ce volume représenterait environ 7 % de la production électrique de Tahiti et porterait le taux d'énergie renouvelable dans le mix électrique de Tahiti à 43 %.

Préalables au lancement de la procédure :

- Régler la problématique de l'achat d'énergie injectée sur le réseau TEP ;
- Promulgation du titre 3 du code de l'énergie.

La procédure d'appel à projets permet une mise en concurrence encadrée et transparente et la fixation de critères de sélection, tout en minimisant au maximum l'impact sur le tarif de l'électricité pour les 25 prochaines années.

Elle offre de plus une visibilité globale, tant pour l'autorité compétente que pour les porteurs de projets qui disposent d'un délai et de critères de sélection identifiés et identiques pour tous.

IMPACT ET INDICATEURS

- ➔ Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans le mix électrique de Tahiti (de 36 à 43 %) ;
- ➔ Augmentation de la puissance photovoltaïque installée (33MWc en 2019).

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global *	7 000	58 660 856,45
Dont :		
2021	0	0,00
2022	0	0,00
2023	7000	58 660 856,45

* Entièrement supporté par les porteurs de projets



DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DU DEVELOPPEMENT

Les objectifs du gouvernement en matière de développement du digital sont inscrits dans le Schéma directeur d'aménagement du numérique (SDAN) et dans le plan stratégique Smart Polynesia. Ces deux cadres de la politique sectorielle ont permis de fixer des objectifs pour répondre aux grands principes d'un accès Internet haut débit pour tous et sur l'ensemble de la Polynésie.

Ainsi, l'évolution des technologies, notamment numériques, constitue une opportunité pour la Polynésie française de s'affranchir de ses handicaps structurels, à savoir l'éloignement et l'isolement.

Un premier axe, en cours de déploiement, consiste à porter les réseaux Haut Débit (voire THD) au plus près des citoyens et des entreprises.

Un second axe, en cours d'accélération, consiste en la mise en œuvre de la stratégie « Smart Polynesia », relative à, notamment, la dématérialisation de l'administration, tant au niveau de ses services aux administrés qu'en ce qui concerne les services publics de l'éducation et de la santé et à soutenir, le développement du télétravail, la transformation digitale des entreprises et l'inclusion numérique.

Parallèlement, la Polynésie française s'est résolument engagée sur la voie de l'innovation au service des îles (Tech4Island), favorisant l'émergence de projets et d'activités exportables et inscrites dans un futur soutenable. Dans cet esprit, la mise en œuvre d'un espace de convergence (DIGIPOL) contribuera à la construction d'un nouveau modèle de promotion du « bon pour les îles, bon pour la planète ».

La période de confinement a montré les effets dévastateurs que peut avoir la fracture numérique dans un Pays qui se disperse sur un espace équivalent à l'espace européen. Dévastateur socialement et économiquement pour les administrés quand le réseau n'atteint pas les parties du territoire les plus reculées, dévastateur aussi pour les jeunes en âge de scolarisation qui pour certain n'avaient que la télévision ou la radio pour la continuité pédagogique.

Si le confinement a mis en exergue ces faiblesses que le plan de relance doit contribuer à combattre sur le plan structurel, il a aussi provoqué une accélération sans précédent des usages du numérique par les professionnels du secteur privé comme du secteur public et par les usagers. Aussi, le plan de relance a vocation à accompagner ces changements de pratiques non seulement par de nouveaux applicatifs mais aussi par des dispositifs d'innovation et d'accompagnement.

Objectif secondaire	Exemples de mesure
1. Développement des réseaux HD	- Raccordement par câble des Australes - Doublement du câble international Honotua - Déploiement de la fibre FTTH - Déploiement de la 4G dans les îles non câblées
2. Plan de dématérialisation de l'administration	- Dématérialisation des procédures administratives - Dématérialisation de la chaîne comptable - Boucle THD administrative - Partenariat France Connect - Cloud Hybride - Open data - Système d'information géographique
3. Stimulation de la recherche et de l'innovation	- Développement d'un espace de convergence (DIGIPOL) - Soutien aux initiatives innovantes participant au développement durable (Tech4islands)



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION

**Modernisation du réseau de transmission hertzienne des
Marquises**

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☒ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

Avec la mise en service du câble domestique Natitua dans les archipels des Marquises, les villages principaux de chaque île sont connectés au très haut débit. Certains d'entre eux, tels Taiohae et Atuona, disposent du réseau FTTH (support fibre) et 4G (support radio) et les autres de raccordements VDSL (support cuivre jusqu'à 50 Mbit/s).

Afin d'étendre cette couverture très haut débit aux vallées reculées ne disposant que des services de téléphonie fixe, mobile 2G et ADSL moyen débit (jusqu'à 1 Mbit/s), et compte tenu de la géographie très particulière de cet archipel, ONATi doit entreprendre la modernisation du réseau de transmission hertzienne afin de collecter le trafic des clients et l'acheminer vers le câble Natitua plutôt que de le transporter par satellite.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Après la remise à niveau des infrastructures (pylônes, poteaux, bâtiments, shelters...) des 59 sites hertziens concernés, des liaisons en faisceaux hertziens seront déployées compte tenu des longues distances à parcourir entre chaque site et relais.

Dans chaque vallée et en fonction des conditions rencontrées (nombre de clients, situation des réseaux d'accès...), les clients seront raccordés soit en VDSL soit en RTTH 4G (Radio To The Home) afin d'apporter des débits comparables à la fibre optique.

Dates	Jalon
4 ^{ème} trimestre 2020	Consultation des entreprises
1 ^{er} trimestre 2021	Notification du contrat et approvisionnement
2 ^{ème} trimestre 2021	Livraison des fournitures et démarrage du déploiement aux Marquises 2021 : Ua Pou, Nuku Hiva puis Ua Huka 2022 : Hiva Oa, Tahuata et Fatu Hiva
2 ^{ème} semestre 2022	Fin du déploiement

IMPACT ET INDICATEURS

La modernisation des transmissions hertziennes des Marquises va permettre de proposer à un maximum d'habitants et entreprises de ces vallées :

- Un accès aux offres de services d'accès à Internet haut et très haut débit Vinibox en VDSL et 4G
- Un accroissement des débits des offres Vinibox pro à destination des professionnels
- La réduction de la fracture numérique dans les îles « câblées » par Honotua domestique, Natitua, Natitua sud

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	300	2 514 036,70
Dont :		
2021	150	1 257 018,35
2022	150	1 257 018,35
2023	0	0,00



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION
Déploiement du Réseau de boucle locale Très Haut Débit

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☒ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

Le plan Très Haut Débit de boucle locale jusqu'à l'abonné a commencé en 2013 par le déploiement des technologies VDSL (sur support cuivre) et FTTH (sur support fibre) et va se poursuivre de 2021 à 2023 au moins. Il prévoit à terme de rendre jusqu'à 70.000 logements éligibles aux services très haut débit multi-supports (cuivre, fibre et à terme radio 4G fixe).

Près de 1,5 milliard de FCFP a déjà été investi dans la boucle locale sur support fibre (dont 501 MF de subvention FEI Etat/Pays - tranche 1 et 2).

A mi 2020, sur les îles de la Société, câblées par Honotua domestique, et sur 4 îles des Tuamotu (Rangiroa et Fakarava) et des Marquises (Hiva Oa et Nuku Hiva), câblées par Natitua, ce sont plus de 42.000 logements qui ont été rendus éligibles au très haut débit et 6.100 clients qui se sont raccordés.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Le programme de déploiement prévoit la densification des zones déjà équipées sur Tahiti, Moorea, Rangiroa, Fakarava, Hiva Oa et Nuku Hiva et l'extension du programme de déploiement sur d'autres îles telles que : Raiatea, Manihi (2020), Huahine et Tahaa (2022), ainsi que certaines des îles connectées à Natitua.

En outre, à la mise en service du nouveau câble sous-marin Natitua Sud vers les Australes, il sera également envisagé le déploiement de la boucle locale très haut débit sur les îles de Rurutu et Tubuai.

La carte de déploiement actuelle est consultable sur le site de Vini.pf (<https://www.vini.pf/internet/la-fibre-by-vini>)

IMPACT ET INDICATEURS

Le plan Très Haut Débit de boucle locale jusqu'à l'abonné va permettre de proposer à un maximum d'habitants et entreprises de ces îles :

- Un accès aux offres de services d'accès à Internet haut et très haut débit Vinibox
- Un accès élargi à la télévision sur IP
- Un accroissement des débits des offres Vinibox pro à destination des professionnels
- La réduction de la fracture numérique dans les îles « câblées » par Honotua domestique, Natitua, Natitua sud

Environ 25.000 nouvelles lignes devraient être rendues éligibles sur la période 2021-2023, avec un objectif d'en raccorder environ 30%, soit quelques 8.000 clients très haut débit fibre.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	1 200	10 056 146,82
Dont :		
2021	400	3 352 048,94
2022	400	3 352 048,94
2023	400	3 352 048,94



Polynésie française PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION Evolution du réseau domestique satellite Polysat

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☒ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

La mise en service du câble domestique Natitua a permis à près de 2 800 clients d'accéder au haut débit. Toutefois, près d'un tiers des clients des archipels éloignés (~ 1 500 clients) communiquent encore via le réseau domestique satellitaire Polysat. Cette technologie, qui a permis de déployer l'ADSL dans les îles éloignées il y a une dizaine d'années, est complémentaire des câbles sous-marins domestiques et doit être maintenue.

La ressource satellite étant extrêmement onéreuse, les débits internet sont limités à 1 Mbit/s maximum par client, ceci afin d'assurer un partage équitable de la capacité disponible entre les utilisateurs. Dès 2020, ONATi a lancé un programme d'évolution des capacités pour la desserte des îles non connectées au câble sous-marin pour permettre l'accès à l'Internet fixe dans de bonnes conditions.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Les coûts annuels satellite de location/amortissement s'élèvent en 2020 à 295 M FCFP (3 x 72 Mhz pour environ 440 Mb/s en descendant).

Pour répondre aux attentes des internautes des archipels éloignés pour une meilleure qualité de service et de meilleurs débits, les capacités satellite pourraient être augmentées en 2021 (+ 2 x 72 Mhz), pour un coût annuel de location d'environ 465 MF (et un débit total d'environ 750 Mb/s).

Après la mise en service de Natitua sud (fin-2022), les capacités satellite pourraient être réduites au niveau de 2020 (3 x 72 Mhz), le coût de location/amortissement en 2023 s'élevant alors à environ 295 MF.

Des investissements en équipements satellite permettront également d'augmenter les débits dans les Archipels Eloignés, pour environ 30 M FCFP sur les 2 prochaines années. A capacité satellite constante (1 transpondeur de 72 Mhz), les débits passent de 130 Mb/s à 180 Mb/s.

La mise en service du câble domestique Natitua Sud, en fin 2022, permettra de libérer de la capacité satellitaire (Rurutu et Tubuai comptant environ 650 clients) qui sera redistribuée pour les autres clients restant sur satellite.

	2020	2021	2022	2023
Capacité Satellite	3x72 Mhz	5x72 Mhz	5x72 Mhz	3x72 Mhz
Débit Descendant	440 Mb/s	750 Mb/s	750 Mb/s	440 Mb/s
Location/amortis.	295 MF/an	465 MF/an	465 MF/an	295 MF/an

IMPACT ET INDICATEURS

L'évolution du réseau domestique satellite Polysat va permettre de proposer aux habitants et entreprises de ces îles :

- Un accès aux offres de services d'accès à Internet de meilleure qualité (> 1 Mb/s)

La fracture numérique entre les îles « câblées » (Honotua domestique, Natitua, Natitua Sud) et les îles connectées par satellite peut malheureusement difficilement être comblée compte tenu des limites actuelles des technologies satellite.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	1 225	10 265 649,88
Dont :		
2021	465	3 896 756,89
2022	465	3 896 756,89
2023	295	2 472 136,09



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
 FICHE OPERATION

Déploiement du réseau 4G dans les archipels éloignés

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☒ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

Avec la mise en service du câble domestique Natitua dans les archipels des Marquises et des Tuamotu, ONATI a déployé son réseau mobile 4G dans les îles suivantes Rangiroa (2 sites), Hiva Oa (1 site sur 2), Fakarava (2 sites), Nuku Hiva (2 sites), Tikehau, Hao et Makemo.

La généralisation du Très Haut Débit mobile aux autres îles connectées à Natitua (câble & FH) se poursuivra de 2021 à 2023 avec une cinquantaine de nouveaux sites incluant d'autres atolls des Tuamotu, des vallées des Marquises et les deux îles principales des Australes (Rurutu et Tubuai) une fois le câble Natitua Sud mis en service (prévu fin 2022).

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

S'agissant du déploiement de la 4G dans les archipels éloignés, le calendrier prévisionnel des opérations est le suivant :

Dates	Jalon
4 ^{ème} trimestre 2020	Consultation des fournisseurs
1 ^{er} trimestre 2021	Notification du contrat et approvisionnement
3 ^{ème} trimestre 2021	Livraison des fournitures et démarrage du déploiement envisagé aux Marquises (Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Huka, Hiva Oa, Tahuata et Fatu Hiva) et aux Tuamotu (Ahe, Amanu, Apataki, Arutua, Faaite, Fakarava, Kaukura, Makemo, Manihi, Rangiroa autres sites, Takapoto, Takaroa)
2 ^{ème} semestre 2022	Déploiement à Rurutu et Tubuai selon la mise en service du câble Natitua Sud
2023	Fin du déploiement

IMPACT ET INDICATEURS

Le déploiement du Très Haut Débit mobile dans les archipels éloignés va permettre de proposer à un maximum d'habitants et entreprises de ces îles :

- Un accès aux offres de services d'accès à Internet haut et très haut débit en mobilité 4G
- La réduction de la fracture numérique dans les îles « câblées » par Honotua domestique, Natitua, Natitua sud

COÛT		
	Millions F CFP	€
Coût global	250	2 095 030,59
<i>Dont :</i>		
2021	100	838 012,23
2022	100	838 012,23
2023	50	419 006,12



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Stratégie de dématérialisation

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☒ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

Aujourd'hui, la plupart des services administratifs fonctionnent « en silo ». Les structures publiques ne s'échangent que peu ou pas d'information. La gestion dématérialisée des données permet de rompre avec ces logiques d'isolement et d'organiser l'échange de données non sensibles entre services, voire la mutualisation de la gestion des données communes (référentiels)

La dématérialisation des services publics, en ce qu'elle représente de progrès dans le rapport à l'administré est plus qu'une simple nécessité, mais une obligation et une urgence. Elle s'inscrit dans une démarche de simplification, de transparence et d'efficacité de l'administration.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

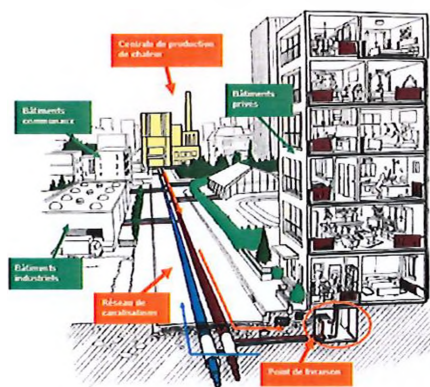
La stratégie de dématérialisation (SMART POLYNESIA – Action n° 36) s'appuiera sur deux piliers de gouvernance que sont :

1/ le schéma directeur stratégique du système d'information du Pays. Le schéma directeur stratégique vise à définir et élaborer une description claire de l'évolution du système d'information de l'administration en identifiant les jalons prioritaires pour atteindre la cible.

2 / la commission stratégique du système d'information de l'administration définit les priorités dans les projets de transformation digitale des services selon une grille d'analyse tenant compte du service rendu, du budget, des gains de productivité, du ROI et de la capacité du service concerné à mener son projet d'information de l'administration. La commission stratégique est un organe de gouvernance essentiel.

L'objectif est donc de construire la plateforme numérique du Fenua en partenariat avec les acteurs privés, comme cela a déjà été initié sur les projets Revatua (gestion des connaissances) et Monituru (gestion des subventions des associations), en mode agile et de façon itérative.

L'approche est à la fois tactique avec par exemple la mise en place de la plateforme « Mes démarches simplifiées » (près d'une centaine de démarches en ligne) et stratégique sur le plan de la transformation numérique de l'administration.



A l'image de l'urbanisation d'une ville dans laquelle la production d'énergie, l'organisation des réseaux et les autres infrastructures sont pilotées par la puissance publique et les réalisations confiées au privé, l'urbanisation du système d'information de l'Administration est pilotée par le Pays qui conçoit et structure les référentiels de données et les API (interface de programmation d'application) pour libérer les données, ouvrir et réguler les flux d'informations. Ce sont les infrastructures clés de la Fenua Plateforme sur laquelle le Pays et le secteur privé du numérique co-construisent les applications ouvertes et communicantes qui composent le paysage numérique.

Le Pays, au travers du rôle clé du SIPf, doit jouer un rôle de définition des référentiels et cadres d'interopérabilité entre briques logicielles, des normes et méthodes et doit être le garant de la cohérence de l'ensemble.

En 2021 sont prévus un certain nombre de projets qui vont s'inscrire dans cette stratégie :

- SEFI : refonte de la gestion de la relation demandeur d'emploi et employeur
- DSFE : Dossier social unique avec le volet COTOREP
- SAU : Informatisation de l'instruction des permis de construire
- DPAM : Informatisation des gens de la mer et poursuite des évolutions de Revatua
- DAF : évolutions Otia et gestion de la RCH
- DICP : Programme PAREO avec la mise en place d'un dossier fiscal unique.

Le SIPf assure 100% de la maîtrise d'œuvre des projets et les Directions métiers en assurent la maîtrise d'ouvrage et le financement. En moyenne, on compte 120 MF par application (et chantiers périphériques) avec une réalisation sur 2 ans.

IMPACT ET INDICATEURS

- Optimiser les relations des citoyens avec l'administration publique polynésienne ;
- Améliorer la qualité du service public, à moyens constants, voire décroissants ;
- Améliorer les conditions et l'intérêt du travail des agents publics.

Indicateurs : nombre de projets analysés par la commission stratégique

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	1 580	13 240 593,31
Dont :		
2021	740	6 201 290,54
2022	480	4 022 458,73
2023	360	3 016 844,05



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
FICHE OPERATION – Réseau interadministration THD

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☒ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

Le Réseau Très Haut Débit inter services publics de la Polynésie française

Le Pays souhaite engager l'innovation numérique en mettant en œuvre le programme d'une e-administration qui reposera sur des plateformes numériques, des téléprocédures et des outils de transmission performants.

Or pour développer ce projet très ambitieux de l'e-administration de manière rapide et efficace, l'un des prérequis complémentaire du Cloud hybride est d'interconnecter les services publics du Pays dans un même réseau performant.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Le Réseau Très Haut Débit inter services publics de la Polynésie française (RTHD.PF : SMART POLYNESIA – Action 35) consiste en l'édification d'un réseau d'infrastructure physique et sécurisée, favorisant les échanges fluidifiés et sécurisés entre l'ensemble des acteurs des Institutions et de l'Administration de la Polynésie française (services et établissements publics), dans un premier temps, des communes et de l'Etat dans un second temps.

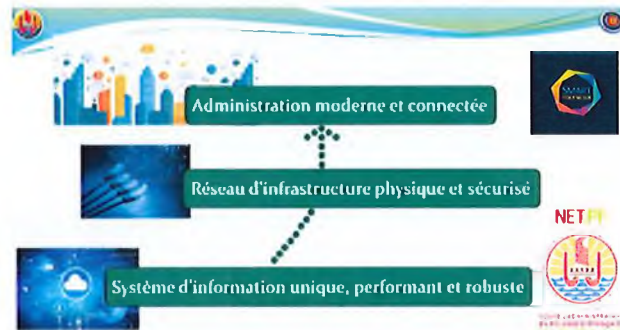
Le RTHD.PF permettra également de garantir, d'une part, la sécurité des informations face à une cybermenace de plus en plus prégnante ; et d'autre part, la continuité de l'action gouvernementale en cas de dysfonctionnement d'internet, offrant un niveau de continuité adapté à l'action publique.

Ce réseau sera le « socle » pour le développement de l'e-Administration, l'e-Education et l'e-Santé et la clé de voûte de la numérisation du Pays.

L'existence de ce réseau constituerait une opportunité de désenclavement pour les territoires isolés, et pourrait également faciliter nombre de processus administratifs et garantir leur sécurisation.

IMPACT ET INDICATEURS

L'e-administration reposera sur un système d'information central performant, robuste, moderne, s'appuyant sur un maillage réseau haut débit et une refonte des applications tournées vers les usagers.



Indicateur : nombre sites connectés au RTHD / nombre de sites recensés (397)

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	800	6 704 097,88
Dont :		
2021	200	1 676 024,47
2022	300	2 514 036,70
2023	300	2 514 036,70



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Dématérialisation de l'administration

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☒ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	novembre 20

PROBLEMATIQUE

Dématérialisation des procédures administratives : Plateforme globale d'accès aux e-Services

Le portail Net.pf a été mis en service depuis 2017. Il rencontre un succès grandissant. L'administration doit renforcer le virage numérique pris depuis quelques années, cela participe à sa modernisation et à l'amélioration de son accessibilité. Cependant le fonctionnement du portail doit être amélioré pour garder la richesse nécessaire et rester à pointe de la technologie.

Simultanément, parmi les réponses à apporter la dématérialisation des procédures est une priorité accentuée depuis le confinement. Ainsi un accompagnement des services et établissement est essentiel à la réussite de la démarche.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

La plateforme globale d'accès aux e-Services (SMART POLYNESIA – Action n° 38) doit être entretenue pour rester attractive et garder le rôle de point d'entrée des services numériques du Pays.

- Les sites des services de l'administration et des établissements publics doivent être intégrés. Cette démarche est essentielle à la performance du moteur de recherche du portail et permet d'offrir une image unifiée de l'administration.
- Le moteur de recherche doit être entretenu pour rester performant. La qualité du moteur de recherche se mesure à la pertinence et à la fraîcheur des informations qu'il retourne.
- La structure du portail doit être travaillée pour rester performante malgré l'augmentation du contenu et du trafic.

Pour l'accompagnement des services dans leur démarche de dématérialisation des procédures :

1. Analyse des activités et identification des process
2. Assistance à la formalisation des procédures
3. Dématérialisation des démarches administratives.

Le travail de dématérialisation s'accompagne d'une réflexion avec les services sur la simplification des procédures identifiées et l'allègement des pièces constitutives des dossiers.

IMPACT ET INDICATEURS

Évolution du site : Centraliser l'information et les démarches de l'administration polynésienne et faciliter les démarches administratives des usagers. **Indicateur : nombre de visite mensuel**

Accompagnement : Simplification des relations des usagers avec leurs administrations et amélioration de l'efficacité du service public sur l'ensemble du territoire.

Facteur de facilitation de la relance économique

Indicateurs :

% de démarches dématérialisées

Progression du taux de satisfaction des usagers

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	60	502 807,34
Dont :		
2021	60	502 807,34
2022	60	502 807,34
2023	60	502 807,34



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Dématérialisation chaîne comptable

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 21

PROBLEMATIQUE

Au-delà de la nécessité de remplacer l'application budgétaire et comptable existante (PolyGF), mise en service il y a plus de 20 ans, l'amélioration de la performance du système de gestion des finances publiques du pays appelle aujourd'hui, dans une démarche qualité, une véritable **transformation digitale de la chaîne comptable** pour non seulement à **transformer en numérique** les flux de données et de documents métiers circulant dans l'organisation ou échangés avec ses partenaires, mais aussi à **réviser/optimiser les processus** métiers considérés.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Une étude de cadrage de la démarche réalisée en 2018 a permis d'établir un **Plan de transformation digitale de la chaîne comptable** (PTDCC) visant au sein d'une **architecture modulaire avec un niveau élevé d'interopérabilité**, la mise en place :

d'un progiciel de comptabilité publique unique (Ordonnateur-Payeur),

de modules fonctionnels interfacés, dont une solution de reporting (business intelligence) et un « portail achat » (et factures),

de modules techniques propres à la dématérialisation (GED, signature électronique, ...),

Mise en œuvre planifiée sur 5 ans et comportant 17 chantiers identifiés et planifiés sur la période :

Organisation (5 chantiers, 160 millions XPF)

Processus et ressources humaines (4 chantiers, 240 millions XPF)

Système d'information (8 chantiers, 900 millions XPF, dont 200 millions XPF pour le matériel).

Le lancement de la mise en œuvre du plan est prévu pour le début de l'exercice 2021, avec le recrutement de deux chefs de projet dédiés sous l'égide d'un comité ad hoc, leur première tâche consistera en la définition et en la passation d'un marché d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) au 3ème trimestre 2021.

IMPACT ET INDICATEURS

Les entreprises du Pays, dans les secteurs de l'informatique et de la formation, seront mobilisées (AMO, Développements informatiques, conduites du changement), éventuellement en partenariat avec des entreprises métropolitaines (éditeurs de logiciels notamment).

Le projet concernerait 5 ETP en moyenne en phase « chantier » et 2 ETP en phase « exploitation / maintenance » sur le plan local.

Une fois le nouvel SI financier mis en production et les nouveaux processus de la chaîne de la dépense mis en œuvre, une restructuration (structurelle et RH) conséquente est attendue au sein de l'administration du Pays.

Indicateurs (de réalisation)

- Niveau d'engagement des crédits
- Niveau de consommation des crédits
- Validation successive des points d'étapes du plan, répertoriés au titre des 17 chantiers considérés
- Mise en production du nouveau SI financier.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global *	1 300	10 894 159,05
Dont :		
2021	50	419 006,12
2022	350	2 933 042,82
2023	400	3 352 048,94

* Coût intégrant les années 2024 et 2025



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Dématérialisation Foncier

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Octobre 2021

PROBLEMATIQUE

Dématérialisation des outils fonciers

Dans le cadre du plan de dématérialisation de l'administration, un programme conséquent de refonte des différents outils informatiques du foncier est en cours.

Cette dématérialisation permettra à l'administration d'inverser le flux et de se rapprocher de l'utilisateur en proposant une consultation à distance grand public et une délivrance des documents fonciers qu'elle détient par voie numérique. En parallèle, cette modernisation des outils informatiques permettra également de répondre de manière immédiate et efficace aux usagers du guichet qui reste le mode de contact privilégié pour s'adresser au service public.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Le programme informatique du foncier regroupe plusieurs projets informatiques actuellement en cours de développement et modification.

Ainsi, dans la continuité du développement de l'application Natira'a Fenua, outil SIG de la valorisation et de la gestion domaniale et l'application OTIA, outil SIG dédié à l'activité du cadastre, la modernisation de l'application dénommée « FATUFENUA » de la recette conservation des hypothèques (RCH) et de l'application « TUPUNA » de la généalogie seront mises en œuvre.

L'application « FATUFENUA » a pour objectif majeur de réduire de moitié les délais de traitement et de délivrance des documents hypothécaires nécessaires notamment pour concrétiser des projets d'investissements immobiliers.

La refonte de l'application « TUPUNA » permettra d'une part, d'automatiser certaines actions et de rajouter des fonctionnalités pour faciliter la recherche généalogique par les agents et ainsi accélérer le traitement des demandes. D'autre part, le caractère sensible des données collectées dans ce logiciel, impose de développer un outil moderne et performant permettant d'optimiser et de sécuriser la délivrance des informations. Celles-ci sont nécessaires à la reconstitution de généalogies dans le cadre du traitement des dossiers fonciers, principalement pour les besoins d'actions en revendication de propriété ou de partage des terres en indivision.

IMPACT ET INDICATEURS

Fiches d'informations délivrées au titre de 2019 : 38 469 dont 3 041 pour les professionnels

Nombre de généalogies délivrées au titre de 2019 : 418

Nombre de mises à jour sur présentation d'actes d'état civils : 1 338

Nombre de fiches créées et mises à jour sur la base des registres (2003 à 2017) : 6 299

Les registres concernés sont ceux de Tahaa, Vairao, Pueu, Moorea et Papeete.

Autres Paramètres :

Nombre de filiations établies au titre de 2019 : 7637

Registres restants à traiter à compléter : tous les registres des communes de Polynésie française de 2018 à 2019

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	110	921 813,46
Dont :		
2021	20	167 602,45
2022	90	754 211,01
2023	0	0,00



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
 FICHE OPERATION – France Connect

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☒ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 21

PROBLEMATIQUE

France Connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne. Par suite d'échanges depuis 2016 et à la demande de représentant de l'Etat il est prévu d'adapter cette solution en Polynésie.
 Deux fournisseurs locaux d'identité ont été identifiés.
 La poursuite du projet est liée à la formalisation du partenariat avec la DINUM.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Formalisation d'une convention de partenariat entre la Polynésie et la DINUM.
 Evaluation et programmation des 11 chantiers identifiés pour la formalisation d'un Polynésie Connect by France connect
 Mise en œuvre des chantiers.

IMPACT ET INDICATEURS

Simplification tant pour les usagers polynésiens que pour les usagers métropolitains pour leurs démarches dans leurs relations.

Indicateur :

Conclusion de la convention avec la DINUM

Lancement du Polynésie Connect by France connect

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	35	293 304,28
Dont :		
2021	15	125 701,84
2022	20	167 602,45
2023	0	0,00



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – AAP pour la recherche et l'innovation

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☒ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021.

PROBLEMATIQUE

Les récentes crises financières, environnementales et sanitaires ont démontré la nécessité pour les petites îles tropicales comme la Polynésie française d'élaborer de nouveaux modèles de développement socio-économique adaptés et résilients basés sur l'économie de la connaissance. La recherche et l'innovation scientifique et technologique fournissent le socle de cette transformation par l'enrichissement des connaissances, des savoirs et savoir-faire existants et leur implémentation par la création de nouveaux matériaux, outils, produits, procédés et méthodes organisationnelles ou par le transfert de technologies.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Cette mesure se concrétisera par plusieurs Appels à Projets (AAP) permettant de financer des programmes de recherche-innovation comportant un partenariat public-privé solide et durable. Ces programmes opérationnels, d'une durée de 2 à 3 ans, doivent contribuer à la mise en place en Polynésie française d'une économie insulaire adaptée, résiliente et durable en s'inspirant des nouveaux modèles économiques (bio-économie, économie circulaire, économie symbiotique...).

Ils seront basés sur l'acquisition, la maîtrise et le partage des connaissances scientifiques modernes (« high tech ») et/ou des savoirs et savoirs faire traditionnels (« low tech ») et permettront, si possible, de réaliser une « preuve de concept » (démonstration de faisabilité d'un procédé innovant, vers le développement d'un produit ou d'un process...).

Les thématiques de recherche concerneront aussi bien les Sciences de la Vie et de la Terre que les Sciences Humaines et Sociales, les écosystèmes terrestres, d'eau douce, lagunaires et marins, et concerneront des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, la foresterie, l'agro-transformation, l'horticulture, les plantes aromatiques et médicinales, l'artisanat, la pêche, l'aquaculture et la perliculture, les biotechnologies, les biomatériaux, les énergies renouvelables, le recyclage des déchets, la santé humaine et le bien-être, le tourisme, le numérique, etc.

IMPACT ET INDICATEURS

Le projet vise à élaborer ou identifier et adapter, puis mettre en œuvre des solutions qui répondent à des problématiques locales, tout en assurant la formation professionnelle (stagiaires, doctorants, post-doctorants, ingénieurs de recherche...) ainsi que la création d'emplois dans le secteur privé (startups, PME, TPE...).

Phasage : 2021-2023

- Premier trimestre 2021 : lancement du 1^{er} AAP (sélection de 3 projets « Large Grants » sur 3 ans, incluant une thèse de doctorat, de 30 M XPF chacun = 90 M XPF)
- Premier trimestre 2022 : lancement du 2^{ème} AAP (5 projets « Small Grants » sur 2 ans, pouvant inclure un post-doctorant, de 10 M XPF chacun = 50 M XPF)
- Dernier trimestre 2023 : clôture des deux AAP (total = 140 M XPF) avec remise des rapports finaux (incluant manuscrits de thèse et d'articles scientifiques) et conférence de restitution avec l'ensemble des partenaires (total = 1 M XPF)

COÛT		
	Millions F CFP	€
Coût global	141	1 181 597,25
Dont :		
2021	90	754 211,01
2022	50	419 006,12
2023	1	8 380,12



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
FICHE OPERATION – DIGIPOL

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☒ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	1 avril 2021

PROBLEMATIQUE

Développement d'une zone de convergence

La Polynésie souffre de l'absence d'une zone d'activité économique dédiée au secteur de l'innovation et du digital. Si des mécanismes financiers existent pour encourager la création d'emploi et le développement d'activités économiques via la création d'entreprise, il n'existe pas de site capable d'accompagner le transfert et la valorisation de technologies ou encore une zone d'échange et de mutualisation des expériences entrepreneuriales.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Aménagement d'un espace de convergence centralisant, en une même zone géographique, l'ensemble des technologies et l'encadrement nécessaire à l'émergence d'entreprises innovantes capables de participer au rebond économique du Pays.

Cette espace immobilier comprendra des espaces de travail organisés autour d'un incubateur, de zones de co-working, d'un hôtel d'entreprise, de salles dimensionnables et ajustables pour des réunions ou des programmes de formation et d'un bureau d'information administrative.

De vocation régionale et internationale, il sera conçu pour accueillir des professionnels et des experts du numérique et de l'innovation plus généralement qui porteront tous types de projets pouvant concourir au rebond économique de la Polynésie française.

Une expérimentation dimensionnée sur 600 m² sera mise en place dans la zone urbaine de Pirae à compter du 1^{er} avril 2021 pour une période de 2 années.

IMPACT ET INDICATEURS

Impact :

- Faire de l'entrepreneuriat un vecteur de croissance
- Compléter l'intervention publique principalement centrée sur les subventions par un accompagnement d'experts pour asseoir et pérenniser la croissance des startups
- Soutenir des entreprises innovantes répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux propres aux problématiques insulaires
- Faire de la Polynésie française le hub d'innovation des Tech4islands
- Booster l'image et l'attractivité du Pays sur le sujet de l'innovation.

Indicateurs :

- nombre de startups créées
- nombre d'emplois générés dans les startups créées (les x dernières années)
- pérennité des entreprises intégrées (à 2 et 3 ans), comparée aux autres entreprises
- nombre de spin-off (scission d'entreprises) / (universitaire, essaimage de grands groupes, ...)
- levées de fonds (nombre, montant moyen et maximal, ...)

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	887	7 433 168,52
Dont :		
2021	37	310 064,53
2022	50	419 006,12
2023	800	6 704 097,88



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
FICHE OPERATION – Cloud Hybrid

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☒ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

Le Pays souhaite engager l'innovation numérique en mettant en œuvre le programme d'une e-administration qui reposera sur des plateformes numériques, des téléprocédures et des outils de transmission performants.

Or l'infrastructure serveurs et réseaux de l'administration de la Polynésie française repose sur des technologies vieillissantes qui ne remplit pas les conditions pour permettre l'évolution voulue du service public.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Le projet cloud hybride (SMART POLYNESIA – Action 37) consiste à doter le pays des infrastructures et services informatiques centraux pour :

- Héberger de façon fiable et sécurisée les applications et leurs données qui constituent la e-Administration.
- Favoriser les nouveaux usages du numérique pour produire des applications en réponse aux besoins métiers et dans le respect des délais.
- Favoriser la Co construction entre acteurs publics et privés.

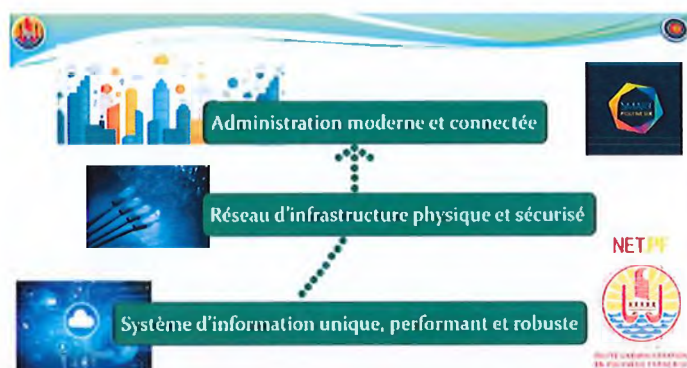
Cette plate-forme dite « cloud hybride » sera constituée :

- Pour sa plus grande partie, d'un cloud privé constitué de plateformes informatiques hébergées dans des datacenters situés en Polynésie française, ceci afin de respecter les règles de gouvernance, de conformité et de sécurité des applications et des données qui le nécessitent ;
- Pour une partie complémentaire à la précédente, de services soigneusement sélectionnés en fonction des besoins et des données, à l'extérieur de la Polynésie chez les grands fournisseurs de cloud public (Amazon, Google, etc.).

Cette plateforme sera le « socle » pour constituer l'écosystème informatique nécessaire au développement de l'e-Administration, de l'e-Education et de l'e-Santé et la clé de voûte de la production et de l'hébergement des services numériques du Pays.

IMPACT ET INDICATEURS

L'e-administration reposera sur un système d'information central performant, robuste, moderne, s'appuyant sur des services d'hébergement informatiques centraux de type cloud hybride, un maillage réseau haut débit et une refonte des applications tournées vers les usagers.



Indicateur : Pourcentage des applications en production sur la nouvelle plateforme

COÛT			
		Millions F CFP	€
Coût global		1 600	13 408 195,76
Dont :			
	2021	500	4 190 061,17
	2022	600	5 028 073,41
	2023	500	4 190 061,17



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
FICHE OPERATION – Open Data

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☒ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☒ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☐ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Des technologies au service de l'innovation et du développement
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	2021

PROBLEMATIQUE

La mise à disposition gratuite des données publiques (**Open Data**) constitue une opportunité pour le développement de nouveaux services à valeur ajoutée économique ou sociale.

Depuis quelques années, la démarche de données ouvertes (open data) devient la règle.

La diffusion ouverte des données ne doit pas se faire sans cadre pour autant. Il est nécessaire de donner un contexte juridique pour définir les droits des parties.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

En matière d'**open data** (**SMART POLYNESIA – Action n° 42**), la Polynésie française possède quelques données déjà disponibles au public. Pour illustration, le téléservice Te Fenua propose 28 couches métiers pour présenter une cartographie de la Polynésie française.

Toutefois, dans le but de généraliser l'usage de l'open data, une adaptation du cadre juridique national à la Polynésie française sera nécessaire.

La publication des données publiques se fera sur une plateforme numérique dédiée, suivant les procédures et formats généralement utilisés en métropole, en Europe et, plus généralement, à travers le monde.

IMPACT ET INDICATEURS

L'enjeu majeur est de rendre disponible de la donnée publique pour permettre à n'importe quel informaticien, programmeur, gestionnaire de base de données, ... de s'en servir et proposer une application ou une utilisation numérique.

Indicateur : Nombre de jeux de données publiés en open data

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	20	167 602,45
Dont :		
2021	0	0,00
2022	20	167 602,45
2023	0	0,00



Polynésie française

Plan de relance 2021-2023

PRESERVER LA COHESION SOCIALE

PROVISoire



GARANTIR L'EQUILIBRE DES COMPTES SOCIAUX

La crise sanitaire et ses conséquences ont conforté l'urgence de la réforme de nos modèles économiques et sociaux. Le système de protection social, aujourd'hui organisé en régimes et financé principalement par les prélèvements sur le travail (le régime de solidarité est financé par une fiscalité indirecte sur le travail), s'essouffle.

Si en 2020 et 2021, les pouvoirs publics garantissent les équilibres de trésorerie des régimes, une réforme sera engagée rapidement afin, d'une part, de rationaliser la protection sociale en adoptant une organisation par branches et, d'autre part, de repenser le modèle économique de la protection sociale pour une fiscalisation progressive de son financement.

Cette réflexion, qui ne pourra se faire sans un soutien appuyé de l'Etat et une concertation élargie à tous les acteurs, sera aussi l'occasion de repenser la solidarité en faveur des personnes vulnérables ou dépendantes.

Objectif	Exemples de mesure
1. Assurer la trésorerie du régime des salariés	- Prêts de trésorerie, si nécessaire - Prise en charge des cotisations relatives aux aides exceptionnelles à l'emploi (DIESE)
2. Assurer l'équilibre du RSPF	- Maintien de la dotation de l'Etat au RSPF pour 2020 à 2023
3. Repenser le soutien de l'Etat en matière de santé et solidarité	- Négocier une nouvelle convention 2021-2023 relative à la participation de l'Etat à l'effort de solidarité
4. Réformer le système de protection sociale	- Engager rapidement les réformes concernant l'organisation et le financement de la protection sociale

PROVISOIRE



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Réforme PSG

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☒ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☐ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☒ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	Janvier 2021

PROBLEMATIQUE

La protection sociale généralisée de la Polynésie française créée en 1995 et mise en application depuis janvier 1996 est articulée autour de 3 régimes de protection sociale, le régime des salariés (RGS), le régime des non-salariés (RNS) et le régime de solidarité (RSPF). Au terme de 25 années notre système de protection sociale montre un certain nombre de faiblesse (difficulté d'équilibre budgétaire en assurance maladie, effondrement des réserves de l'assurance vieillesse avec un risque de cessation de paiement des pensions, manque de cohérence et de justice dans le type et les montants des prestations servies par chacun des régimes, disparité criante dans la redistribution des prestations). Par ailleurs, la Polynésie française présente des handicaps structurels qui renchérissent le coût de la protection sociale. Enfin, le coût du travail pèse fortement sur la compétitivité des secteurs de développement, tous exposés à la concurrence internationale. En 2019, une mission IGAS-IGA-IGF a permis d'établir un diagnostic et d'identifier les principaux enjeux de la Polynésie française en matière de protection sociale.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

La mesure consiste en une réforme d'envergure du système de protection sociale pour passer d'une gestion de régimes à une gestion de branches (maladie, vieillesse, solidarité...), en intégrant dans le financement une part de fiscalité pour assurer la pérennité des équilibres budgétaires et la reconstitution d'une réserve de l'assurance vieillesse, tout en allégeant le coût du travail.

Cette réforme sera co-construite avec les partenaires sociaux. Une équipe dédiée, impliquant de manière majeure la Caisse de Prévoyance Sociale, gestionnaire actuel des régimes, assurera la concertation et la validation, étape par étape, par toutes les parties prenantes.

La mise en place de la réforme, admise dans ses grands principes, interviendra de manière progressive branche par branche.

La mise en œuvre totale de la réforme de la PSG devrait pouvoir s'appliquer au 1^{er} janvier 2023.

IMPACT ET INDICATEURS

Les impacts attendus sont :

- Une pérennisation de la protection sanitaire et sociale des Polynésiens ;
- Une assurance de pouvoir équilibrer annuellement les budgets des branches du système revisité de la protection sociale généralisé de la Polynésie française ;
- Une plus grande équité de prestation entre tous les Polynésiens ;
- Un allègement sensible du coût du travail et une relative augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs et agents salariés par l'introduction d'une fiscalité en lieu et place de certaines cotisations sociales ;
- Une amélioration de la qualité de vie des pensionnés retraités et, de manière plus générale, de l'ensemble des bénéficiaires de prestations sociales ;
- Une retombée positive sur l'indice de bien-être de la population devrait accompagner la réforme.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global *	100	838 012,23
Dont :		
2021	75	628 509,18
2022	25	209 503,06
2023	0	0,00

* Etudes et prestations intellectuelles



RENFORCER LES AMORTISSEURS SOCIAUX

Avec un PIB équivalant à la moitié du PIB national, la Polynésie française souffre d'un taux de pauvreté et d'une inégalité monétaire bien supérieures à celle de l'hexagone.

En réponse, la Polynésie française fait appel, depuis de nombreuses années, à des amortisseurs sociaux s'appuyant sur la rémunération d'activité administrées plutôt que d'indemnisation de l'inactivité, tels que le soutien aux coprahculteurs ou les contrats aidés.

L'es enjeux à court terme sont de pallier les difficultés des familles placées en situation de grande précarité suite à la crise sanitaire.

A moyen terme, il s'agira de mieux servir les dispositifs de solidarité, notamment en direction des personnes vulnérables ou dépendantes, et d'engager une politique familiale volontariste, dans une perspective de correction des trajectoires démographiques.

Objectif	Exemples de mesure
1. Renforcement des contrats aidés	- Augmentation des conventions d'aide exceptionnelle de solidarité (CAES) avec une orientation sur les guides sanitaires et les missions environnementales
2. Aides aux familles en situation de grande précarité	- Augmentation des bons alimentaires et aides d'urgence - Partenariat avec les services sociaux des mairies - Allocation de moyens supplémentaires à l'Agence Immobilière Sociale - Augmentation des allocations logement ciblées - Foyer des jeunes travailleurs
3. Aides aux personnes dépendantes	- Soutien au développement des EPAHD (crédit d'impôt)
4. Aides aux SDF	- Centre d'accueil de jour - Centre d'hébergement d'urgence - Villages coopératifs de réinsertion sociale

PROVISoire



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Centre de jour SDF

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☒ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☒ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Aides aux SDF
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	novembre 20

PROBLEMATIQUE

Depuis une quinzaine d'années, on observe une croissance du nombre de « sans domicile fixe » qui errent dans les rues et sur les trottoirs de Papeete. Cette déshérence et cette grande précarité qui touchent une partie de notre population sont la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La faiblesse, voire l'absence de formation initiale et qualifiante (peu ou pas de diplômes)
- L'exode ilienne lié à la limitation de bassin d'emploi sur les îles, notamment les Tuamotu
- La situation économique dégradée suite à la crise, la pandémie COVID 19 et les mesures de confinement ont conduit à la destruction de près de 5 000 emplois salariés en 2020.
- Une population de SDF présentant pour près de 40% d'entre elle des troubles du comportements consécutifs à des pathologies psychiatriques innées ou liées à des phénomènes d'addiction.

A noter que le nombre exact de SDF sur le grand Papeete et leurs caractéristiques socio-démographiques restent difficiles à appréhender en dépit des efforts d'une structure associative (Te Torea) qui gère un petit centre de jour devenu inadapté et qu'il convient de remplacer.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Construire un centre de jour pour SDF

La ville de Papeete a mis à disposition de la Polynésie française un terrain de plus de 1 500 m² dans un quartier en bordure de PAPEETE (Quartier Vaininiore) avec un bail emphytéotique de 30 ans, renouvelable. Ce terrain offre l'opportunité de pouvoir construire un centre de jour moderne, un collectif social de 24 appartements et des voies de désenclavement du quartier.

En effet, ce quartier est, aujourd'hui insalubre et en surpopulation. Cette promiscuité est source de conflits familiaux et de voisinage et favorise la propagation de toute forme d'épidémie. Le désenclavement de ce quartier populaire ouvrira la possibilité, pour la commune de Papeete, de mettre en œuvre un programme de RHI.

L'AMO pour ce projet est assurée par l'établissement public des grands Projets de Polynésie (G2P).

Préalablement, un dénombrement des SDF selon les caractéristiques socio-démographiques et éducatives du grand Papeete sera effectué afin d'adapter la structure aux besoins effectifs.

IMPACT ET INDICATEURS

Un cahier des charges a été élaboré et un appel à projets pour la gestion du centre de jour sera lancé dès le démarrage des travaux.

Les indicateurs attendus sont :

- Le nombre exact de SDF répertoriés sur le grand Papeete ;
- Le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants ;
- Les classes d'âges concernées ;
- Le niveau d'études scolaires de chacun ;
- L'employabilité de chaque SDF ;
- le nombre de pathologies identifiées et leur mode de prise en charge ;
- le nombre de maraude hebdomadaire ;
- les possibilités d'hébergement ;
-

L'impact attendu :

- la diminution du nombre de SDF qui errent dans les rues ou qui dorment sur les trottoirs de Papeete ;
- la revalorisation de l'image de Papeete, vitrine de la Polynésie, notamment à l'égard des touristes ;
- la réinsertion sociale et économique du plus grand nombre possible de SDF.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	800	6 704 097,88
Dont :		
2021	100	838 012,23
2022	350	2 933 042,82
2023	350	2 933 042,82



Polynésie française
PLAN DE RELANCE 2021-2023
FICHE OPERATION – CHU SDF

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☒ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☒ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Aides aux SDF
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	novembre 20

PROBLEMATIQUE

Le centre d'hébergement d'urgence (CHU) actuel, dédié aux « sans domicile fixe », est arrivé à saturation.

En outre il est totalement vétuste voire dangereux car situé dans la vallée de Tipaerui en pleine zone industrielle. Dès lors la rénovation, la mise en conformité ou l'extension de ce centre ne peuvent être envisagées du fait d'une réglementation (PGA) interdisant toute structure d'hébergement en zone industrielle.

La construction d'un nouveau centre d'hébergement est urgente.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Construire, sur le site de l'ancien IIME (Raimanutea) dans le quartier de la Fataua, un centre d'hébergement d'urgence de 50 places pour permettre l'accueil temporaire de personnes « sans domicile fixe », dans l'attente d'un hébergement en centre spécialisé. Le terrain est donc déjà maîtrisé.

Un cahier des charges a été élaboré et un appel à projets sera lancé pour la gestion de ce CHU dès le démarrage de la construction de la structure.

L'AMO est assuré par l'établissement public des grands projets de Polynésie (G2P).

IMPACT ET INDICATEURS

Les indicateurs attendus sont :

- Le nombre de SDF hébergés sur l'année ;
- Le nombre moyen de nuitées par SDF hébergé ;
- La durée moyenne d'hébergement.

L'impact attendu :

- La diminution drastique du nombre de SDF qui errent dans les rues ou qui dorment sur les trottoirs de Papeete ;
- La revalorisation de l'image de Papeete, vitrine de la Polynésie, notamment à l'égard des touristes qui nous visitent ;
- La réinsertion sociale et économique du plus grand nombre possible de SDF ;

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	200	1 676 024,47
Dont :		
2021	50	419 006,12
2022	100	838 012,23
2023	50	419 006,12



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Foyer jeunes travailleurs

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☒ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☒ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Aides aux familles en situation de grande précarité
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	novembre 20

PROBLEMATIQUE

Les jeunes salariés à faibles revenus, seuls ou en couples, avec ou sans enfants qui sont obligés de venir travailler en ville où se situe le plus grand bassin d'emploi, rencontrent, pour un certain nombre d'entre eux, des difficultés à intégrer un hébergement dans le parc privé au regard de la faiblesse de leur pouvoir d'achat.

Dans le même temps, les salariés des îles qui doivent venir sur Tahiti pour un stage professionnel ou un complément de formation n'ont pas toujours de solution d'hébergement dans la famille.

L'ouverture d'un foyer de jeunes travailleurs (FJT) demeure une impérieuse nécessité pour permettre à ces salariés de trouver, pendant quelque temps une solution d'hébergement à loyer très modéré afin qu'ils puissent se constituer un capital suffisant pour pouvoir intégrer le parc privé.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Ouverture d'un foyer de jeunes travailleurs

Dans l'attente de pouvoir construire un foyer de jeunes travailleurs, il est envisagé d'utiliser le bâtiment n°5 de la cité « GRAND », cédée par l'Etat au Pays, pour l'OPH, afin d'y installer un foyer de jeunes travailleurs temporaire pour 3 à 5 ans.

Ce bâtiment d'une soixantaine de couchages a été rénové par l'OPH.

L'opération consiste à aménager plusieurs modules (dortoir en cohabitation, F2 et F3) avec l'installation d'une buanderie commune (machines à laver et sèche linge) et effectuer les modifications pour permettre la personnalisation d'un compteur électrique par logement.

Un cahier des charges a été élaboré, un appel à projet pour la gestion du FJT sera lancé dès le démarrage de l'aménagement du Bâtiment.

IMPACT ET INDICATEURS

Impacts :

- Eviter la précarisation des jeunes salariés en quête d'un hébergement ;
- Minimiser le recours à des hébergements de fortune (véhicules) pour les jeunes salariés ;
- Bannir la déshérence et l'exclusion sociale des jeunes salariés

Indicateur :

- Nombre de couchages disponibles
- Taux d'occupation

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	50	419 006,12
Dont :		
2021	50	419 006,12
2022	0	0,00
2023	0	0,00



Polynésie française

PLAN DE RELANCE 2021-2023

FICHE OPERATION – Village communautaire

MINISTERE (COCHER LA CASE)	☐ PR ☐ VP ☐ MEF ☐ MLA ☐ MTT ☐ MCE ☐ MSP ☐ MEA ☐ MGT ☒ MFA
THEMATIQUE (COCHER LA CASE)	☐ Protéger l'économie et l'emploi (mesures générales) ☐ Asseoir la résilience (mesures sectorielles) ☒ Préserver la cohésion sociale
SOUS-THEMATIQUE (PRECISER)	Aides aux SDF
DATE DE DEBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :	1 ^{er} trimestre 2021

PROBLEMATIQUE

La réinsertion sociale des personnes « sans domicile fixe » reste un exercice complexe au regard de la faiblesse de leur formation initiale de ce public. Une des solutions est de conjuguer un hébergement digne, une formation de base et une capacité de production tournée vers l'autosuffisance.

Le village communautaire s'inscrit dans cette démarche et vise des objectifs de réinsertion des SDF dans le respect de la dignité humaine et l'expression d'une solidarité partagée.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MESURE

Implantation d'un village communautaire

Sur un terrain à Taravao (Presqu'île de Tahiti) de plusieurs hectares et appartenant à la Polynésie française, construire une dizaine de structures d'hébergement légères dotées d'un jardin potager pour permettre l'autosuffisance alimentaire, voire la commercialisation des produits de la terre.

Une formation aux métiers de l'agriculture par des professeurs et des experts volontaires et bénévoles issus d'associations d'insertion seront dispensés aux SDF qui auront fait le choix de s'investir dans une démarche de réinsertion sociale et économique dans ce village communautaire.

IMPACT ET INDICATEURS

Impacts :

- Réinsertion sociale et économique d'une cinquantaine de SDF, seuls ou en couples.
- Formation aux métiers de l'agriculture des SDF ;
- Expérimenter un village communautaire sur la presqu'île de Tahiti qui pourra être reproduit dans d'autres communes de Tahiti et dans certaines îles.

COÛT

	Millions F CFP	€
Coût global	100	838 012,23
Dont :		
2021	50	419 006,12
2022	25	209 503,06
2023	25	209 503,06



Polynésie française

Organiser et construire pour demain

Gouvernance

PROVISoire



GOUVERNANCE ET CO-CONSTRUCTION

L'efficacité et la réussite du plan de relance et, sur un plus long terme, de la transformation des modèles économiques et sociaux dépendent de la capacité de la Polynésie française à fédérer l'ensemble de ses acteurs autour d'un projet partagé par tous.

C'est pourquoi une attention particulière est portée à la gouvernance du plan de relance, qui constitue le point de départ de la construction de l'avenir.

Ainsi, au-delà des observatoires et instances collégiales déjà existants, la création d'un comité de pilotage des investissements publics permettra de développer les synergies et la cohérence des projets du Pays, de l'Etat et des communes.

Le gouvernement a, par ailleurs, renforcé sa coordination interministérielle autour de la finalisation et du pilotage de la mise en œuvre du plan de relance.

Enfin, la construction des projets d'avenir fera l'objet d'une structure spécifique de co-construction, chargé de prendre en considération les aspirations et contributions des partenaires publics (Etat, Communes) mais aussi et surtout de l'ensemble des forces vives du territoire.

Structure	Mission
Observatoires sectoriels	- Suivi et évaluation spécifique
Comité de pilotage des Investissements	- Pilotage et suivi concerté des investissements publics (Etat-Pays-Communes) - Encouragement des partenariats et synergies - Evaluation
Commission interministérielle de relance	- Pilotage technique du Plan de relance - Identification des freins - Coordination interministérielle
Tasks Forces sectorielles et/ou thématiques	- Organisation de la concertation - Conception/actualisation de schémas directeurs et/ou de plans de réforme

Table des fiches opération

Foncière privée.....	31
Plan d'épargne « Relance Polynésie ».....	33
Capital investissement	35
Prêt relance des entreprises.....	37
Crédit d'impôt renforcé.....	39
Aide à l'investissement des ménages.....	43
Simplification code de l'aménagement.....	45
Dématérialisation des procédures d'instruction et d'attribution des permis de construire	49
Valorisation du domaine public.....	51
Dynamisation de l'offre de logements sociaux privés	53
Acquisition de logements en VEFA.....	55
Schéma directeur de l'immobilier des services.....	57
Mesures en faveur de l'emploi.....	61
Formations agricoles	63
Soutien au tourisme intérieur	69
Diversification des marchés et promotion du tourisme	71
Soutien au développement de la pêche hauturière.....	75
Soutien à la pêche côtière	77
Soutien à l'aquaculture durable	79
Gestion de la qualité du milieu lagunaire.....	83
Soutien à la perliculture	85
Gestion des déchets lagunaires.....	87
Aménagement de lotissements agricoles	91
Ateliers agro-alimentaires.....	93
Abattoirs délocalisés	95
Zones de stockages agro-alimentaires	97
Solidarité pour les prix de l'électricité.....	101
Extension de la production hydroélectrique (Marama Nui)	103
Règlementation énergétique des bâtiments.....	105
SWAC	107
Fermes solaires.....	109
Modernisation du réseau de transmission hertzienne des Marquises.....	113
Déploiement du Réseau de boucle locale Très Haut Débit.....	115
Evolution du réseau domestique satellite Polysat	117

Déploiement du réseau 4G dans les archipels éloignés.....	119
Stratégie de dématérialisation	121
Réseau interadministration THD	123
Dématérialisation de l'administration.....	125
Dématérialisation chaine comptable	127
Dématérialisation Foncier	129
France Connect.....	131
AAP pour la recherche et l'innovation	133
DIGIPOL.....	135
Cloud Hybrid.....	137
Open Data.....	139
Réforme PSG.....	145
Centre de jour SDF.....	149
CHU SDF.....	151
Foyer jeunes travailleurs	153
Village communautaire	155

Polynésie française



PLAN DE RELANCE 2021-2023

Actualisation au 23 novembre 2020